

CNIEG

Votre retraite, notre métier

Annuaire Statistique

2023



2023

Annuaire Statistique

Cet annuaire a pour vocation de mettre à disposition les chiffres et données démographiques du régime spécial de retraite des Industries Electriques et Gazières, ainsi que des risques que gère la CNIEG.

Cet annuaire comprend notamment :

- Les chiffres sur les cotisants Risque Vieillesse et Autres Risques ainsi que les chiffres sur les cotisants Autres Risques. Ces données sont issues des déclarations sociales nominatives (DSN) qui sont communiquées à la CNIEG par les entreprises de la branche des IEG.
- Les chiffres sur les pensionnés du régime spécial de retraite des IEG.
- Les principaux éléments de la réforme du financement du régime spécial de retraite des IEG découlant de la loi du 9 août 2004. Dans le cadre de l'adossement financier du régime spécial des IEG aux régimes de droit commun, il détaille les éléments statistiques et financiers résultant des échanges réalisés avec ces régimes (CNAV et AGIRC-ARRCO).

Annuaire Statistique Sommaire

2023



Cotisants & Entreprises

Le suivi de la population des cotisants est réalisé à partir des déclarations sociales nominatives (DSN) déclarées par les entreprises de la branche des IEG, nécessaires à la mise en œuvre des transferts financiers entre la CNIEG et les régimes de droit commun.

Le décret n° 2023-692 du 28 juillet 2023 relatif au régime spécial de retraite des industries électriques et gazières modifie le statut national du personnel des IEG et de son annexe III afin d'y intégrer les mesures paramétriques de la réforme des retraites ainsi que celles qui prévoient la fermeture du régime spécial de retraite des IEG pour les agents statutaires embauchés à compter du 1^{er} septembre 2023.

À compter de 2023, ce chapitre comprend donc : les **cotisants Risque Vieillesse et Autres Risques** (agents statutaires embauchés jusqu'au 31 août 2023) et les **cotisants Autres Risques** (agents statutaires embauchés à compter du 1^{er} septembre 2023).

Les effectifs et répartitions pour 2023 ont été réalisés à partir des déclarations 2023 qui couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Risque vieillesse

Dans le système de protection sociale des IEG, le risque vieillesse représente 90 % des prestations servies en nombre, et 97 % en montant. Le régime spécial de retraite des IEG est adossé financièrement aux régimes de droit commun depuis le 1^{er} janvier 2005.

Les effectifs et répartitions pour 2023 ont été réalisés :

- pour les effectifs, à partir des prestations payées à l'échéance de janvier 2024
- pour les liquidations et décès, par différence des effectifs entre le 1^{er} janvier 2024 et le 1^{er} janvier 2023.

En 2023, la revalorisation annuelle des pensions a été appliquée sur l'échéance du 1^{er} février 2023 avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2023. Les montants au 1^{er} janvier 2024 intègrent donc l'effet des revalorisations de 2023 et 2024 par rapport à l'échéance du 1^{er} janvier 2023 qui n'intégrait pas la revalorisation au 1^{er} janvier 2023.

Autres risques

Les "autres risques" recouvrent : les Accidents du Travail et Maladies Professionnelles, l'Invalidité, le Décès, la Famille, la Maladie-Maternité.

Historiques

La constitution des séries historiques sur les cotisants s'appuie sur les données disponibles avant 2005, c'est-à-dire les données de la compensation inter-régimes, hors cotisants des DOM. De 2005 à 2017, les effectifs sont établis à partir des DADS, y compris les cotisants des DOM. À compter de 2018, la DADS est remplacée par la DSN (Déclaration Sociale Nominative).

Les séries historiques ont été obtenues :

- pour les effectifs : à partir des effectifs reconstitués au 31 décembre N sur la base des prestations (liquidation antérieure au 31 décembre N et décès postérieur au 31 décembre N).
- pour les liquidations : à partir des liquidations N (du 1^{er} janvier au 31 décembre N).
- pour les décès : à partir des décès N (du 1^{er} janvier au 31 décembre N).
- pour les âges : à partir des âges exacts.

À partir de 2021, les séries historiques vieillesse sont issues des statistiques du risque vieillesse.

Certaines informations n'étant pas disponibles dans le système d'information suite à archivage, les décès ne peuvent être obtenus avant 1993.

Les historiques concernant spécifiquement la réforme du régime spécial sont disponibles à compter de leur date d'effet, soit 1^{er} juillet 2008 pour la surcote et 1^{er} juillet 2010 pour la décote.

- 06** Effectifs par âge et sexe
- 06** Effectifs par tranche d'âge - âge moyen
- 06** Effectifs par collègue
- 07** Rapport démographique
- 07** Entrées / sorties des cotisants du régime par nature
- 07** Évolution de l'âge moyen à l'entrée dans le régime
- 08** Emploi occupé : Taux de services actifs
- 08** Emploi occupé : Temps plein / Temps partiel cotisé
- 08** Carrière validée : Services actifs
- 08** Carrière validée : Services insalubres
- 09** Répartition géographique

- 10** Effectifs cotisants par entreprise
- 10** Nombre d'entreprises par taille d'entreprise
- 10** Effectifs salariés par taille d'entreprise
- 11** Répartition géographique des entreprises des IEG
- 11** Contribution Tarifaire d'acheminement

- 12** Taux de cotisations salariales et patronales
- 12** Effectifs et salaire annuel moyen
- 12** Cotisations dues aux régimes de droit commun
- 12** Cotisations régime spécial

à propos des cotisants

138 399

COTISANTS

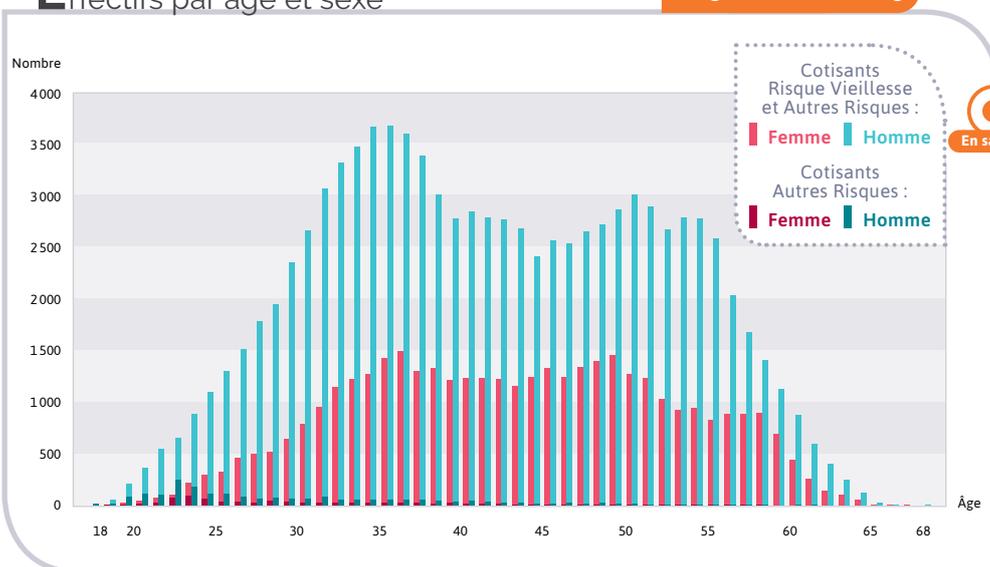
135 539 cotisants
Risque Vieillesse
et Autres Risques

2 860 cotisants
Autres Risques.

28 %
de femmes

Effectifs par âge et sexe

au 31 décembre 2023



Sources : DSN au 31 décembre 2023

Effectifs par tranche d'âge - âge moyen

au 31 décembre 2023

42,7 ans

ÂGE MOYEN
COTISANTS

RISQUE
VIEILLESSE ET
AUTRES RISQUES

30,5 ans

ÂGE MOYEN
COTISANTS

AUTRES RISQUES

Tranche âge	Cotisants Risque Vieillesse et Autres Risques			Cotisants Autres Risques		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
- de 25 ans	451	2 695	3 146	212	726	938
25 - 29 ans	2 080	7 605	9 685	200	448	648
30 - 34 ans	4 724	14 811	19 535	133	309	442
35 - 39 ans	6 780	17 263	24 043	110	252	362
40 - 44 ans	6 021	13 795	19 816	79	160	239
45 - 49 ans	6 517	12 838	19 355	38	89	127
50 - 54 ans	5 881	14 172	20 053	27	46	73
55 - 59 ans	4 406	10 433	14 839	11	17	28
60 ans et +	1 695	3 372	5 067	-	3	3
Total	38 555	96 984	135 539	810	2 050	2 860

Effectifs par collègue*

39 % de cadres

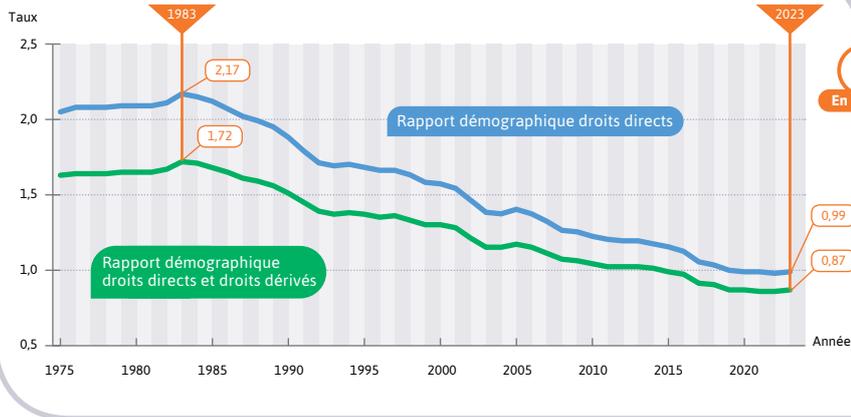
au 31 décembre 2023

Collège	Cotisants Risque Vieillesse et Autres Risques				Cotisants Autres Risques			
	Femmes	Hommes	Ensemble	%	Femmes	Hommes	Ensemble	%
Exécution	3 641	14 103	17 744	13%	119	459	578	20%
Maîtrise	18 301	47 123	65 424	48%	290	822	1 112	39%
Cadre	16 613	35 758	52 371	39%	401	769	1 170	41%
Total	38 555	96 984	135 539		810	2 050	2 860	

* Collège estimé sur la base des données de carrière enregistrées dans le système d'information de la CNIEG

à propos des cotisants

Rapport démographique depuis 1975 - au 1^{er} juillet de l'année



ATTENTION

- > Pour les données antérieures à 2005 : données de la compensation inter-régimes, c'est-à-dire hors cotisants des DOM.
- > À partir de 2005 : données résultant des DADS, y compris les cotisants DOM.
- > À partir de 2018 : données résultant des DSN.

Le rapport démographique droits directs et dérivés correspond à l'ensemble des cotisants rapporté à l'ensemble des pensionnés de droits directs et, comptés pour moitié, des pensionnés de droits dérivés.

Ce rapport démographique est calculé sur la base des effectifs au 1^{er} juillet contrairement aux effectifs présentés au 31 décembre. C'est pourquoi les effets de la fermeture du régime vieillesse ne sont pas visibles sur le ratio 2023.

Entrées/Sorties⁽¹⁾ des cotisants en 2023

Risque Vieillesse et Autres Risques par nature

	Nombre	Taux ⁽²⁾
Entrées	4 326	3,18 %
Sorties	5 066	3,73 %
Dont		% âge de sorties
- Décès	124	2 %
- Départs en retraite	3 271	65 %
- Démissions et divers	1 671	33 %

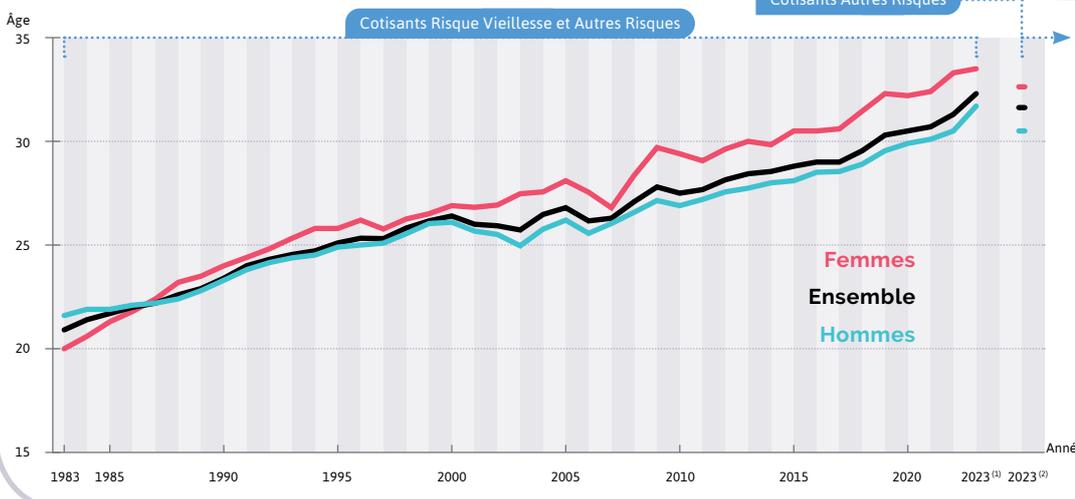
Entrées/Sorties⁽¹⁾ des cotisants Autres Risques en 2023

	Nombre
Entrées	2 872
Sorties (Démissions et divers)	12

⁽¹⁾ Estimation à partir des périodes et motifs déclarés en DSN

⁽²⁾ Calcul en pourcentage de l'effectif moyen

Évolution de l'âge moyen à l'entrée* dans le régime par année d'entrée



* Estimation sur la base des données de carrière enregistrées dans le système d'information de la CNIEG

⁽¹⁾ jusqu'au 31/08/2023

⁽²⁾ à compter du 01/09/2023

à propos des cotisants Risque Vieillesse et Autres Risques

Emploi occupé* : Taux de services actifs au 31 décembre 2023

	effectif	% effectif concerné
sans SA	77 235	57 %
100 % SA	25 853	19 %
25 % et moins	6 786	5 %
26 - 50 %	10 908	8 %
51 - 75 %	10 558	8 %
76 - 99 %	4 199	3 %
Total	135 539	100 %



57 %
des cotisants Risque Vieillesse et Autres Risques en emploi sédentaire

& 93,2 %
des cotisants Risque Vieillesse et Autres Risques en emploi à temps plein

Emploi occupé* : Temps plein / Temps partiel cotisé au 31 décembre 2023

	Femmes	Hommes	Ensemble	%
Temps partiel	1 281	488	1 769	1,3 %
50 % et moins	320	155	475	0,4 %
51 % - 80 %	860	333	1 193	0,9 %
81 % - 99 %	101	-	101	0,1 %
Temps plein	37 274	96 496	133 770	98,7 %
Temps plein cotisé	33 524	92 793	126 317	93,2 %
Temps partiel cotisé temps plein	3 750	3 703	7 453	5,5 %
Total	38 555	96 984	135 539	100 %

* renvoie aux caractéristiques de l'emploi occupé au 31 décembre 2023

Carrière validée* : Services actifs au 31 décembre 2023

Annuités de services actifs validés	effectif concerné	% effectif concerné
0 annuité	49 703	37 %
moins de 15 ans	68 300	50 %
Entre 15 et 17 ans	4 132	3 %
17 ans et plus	13 404	10 %
Total	135 539	100 %



63 %
des cotisants Risque Vieillesse et Autres Risques ont validé des services actifs

Carrière validée* : Services insalubres au 31 décembre 2023

Annuités des services insalubres validés	effectif concerné	% effectif concerné
0 annuité	126 919	93,6 %
moins de 10 ans	6 573	4,8 %
10 ans et plus	2 047	1,5 %
Total	135 539	100 %



* renvoie au total des services effectués depuis l'entrée dans les IEG

à propos des cotisants

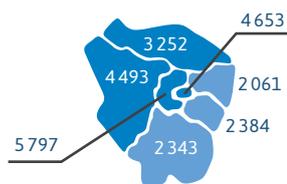
Répartition géographique

effectif au 31 décembre 2023

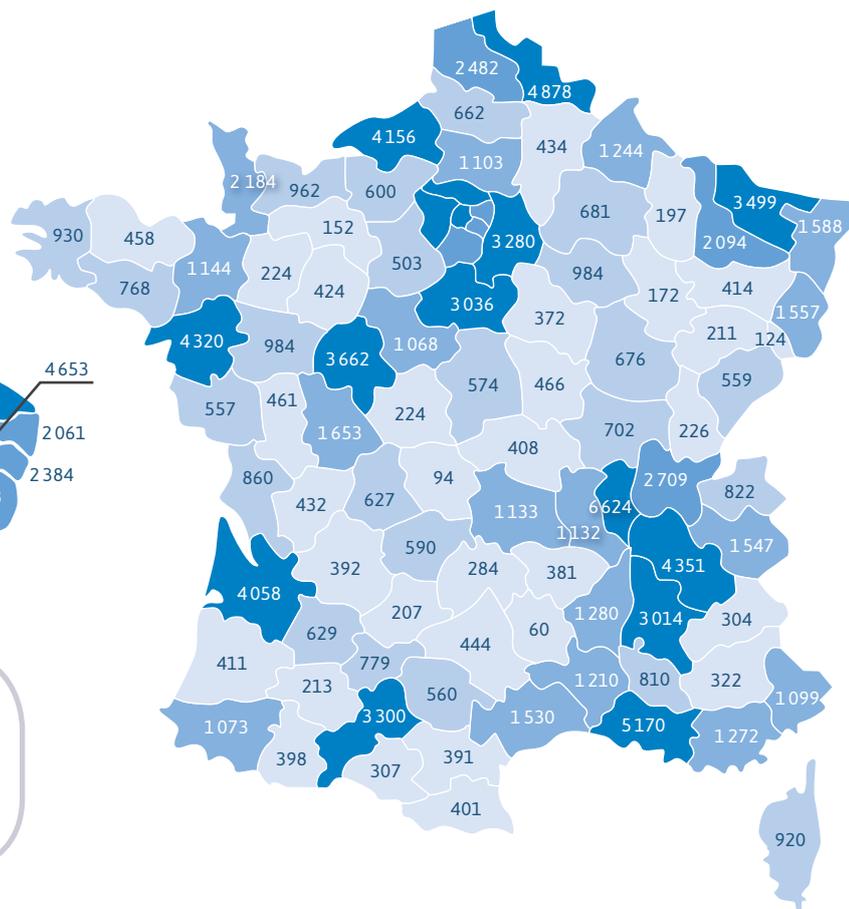
Cotisants Risque Vieillesse et Autres Risques + cotisants Autres Risques



**France
métropolitaine**
135 180



- de 0 à 500
- de 501 à 1 000
- de 1 001 à 2 000
- de 2 001 à 3 000
- + de 3 000



Outre-Mer

Guadeloupe	812
Guyane Française	537
Martinique	691
Mayotte	11
Nouvelle-Calédonie	4
Polynésie Française	1
Réunion	933
Saint-Pierre-et-Miquelon	51
Total	3 040

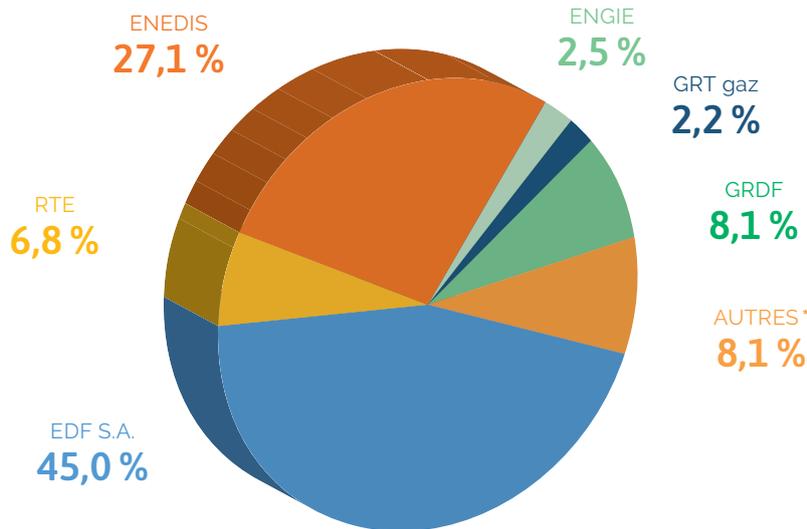
International

Europe	Total	143
Monde	Total	36

à propos des entreprises

Effectifs cotisants⁽¹⁾ par entreprise

au 31 décembre 2023



156

ENTREPRISES
au 31/12/2023

EDF SA, ENGIE, RTE, ENEDIS, GRT gaz et GrDF regroupent **91,9 %** des salariés de l'ensemble de la branche professionnelle des IEG.

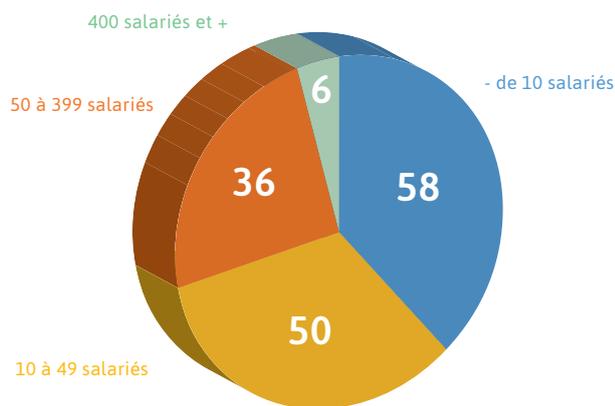
⁽¹⁾ Cotisants Risque Vieillesse et Autres Risques + cotisants Autres Risques par entreprise

* Les entreprises locales de distribution, les producteurs ou producteurs-distributeurs indépendants, ELENGY, STORENGY, la FNCCR, le SGE des IEG et la CNIEG, hors EDM

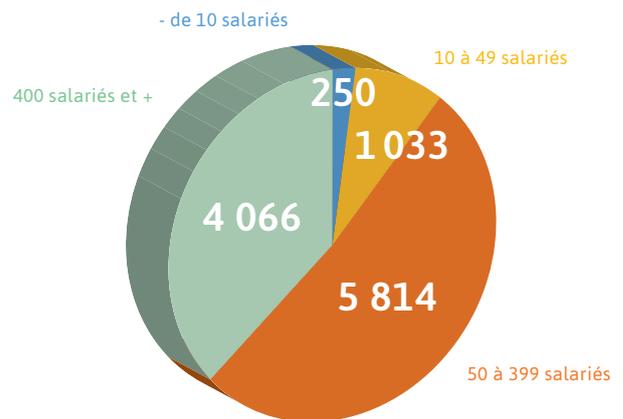
Zoom les "autres entreprises"

Nombre d'entreprises par taille d'entreprise

au 31 décembre 2023



Effectifs salariés par taille d'entreprise



Les effectifs présentés ci-dessus comptabilisent les cotisants Risque Vieillesse et Autres Risques + les cotisants Autres Risques.

Au 31 décembre 2023, sur un total de **150 entreprises**, représentant **11 163 salariés** :

- 108, soit **72 % des entreprises**, ont un effectif de **moins de 50 salariés**, et représentent **11 %** de l'ensemble des effectifs de salariés de ces entreprises
- 42, soit **28 % des entreprises**, ont un effectif de **plus de 50 salariés**, et représentent **89 %** de l'ensemble des effectifs de salariés de ces entreprises

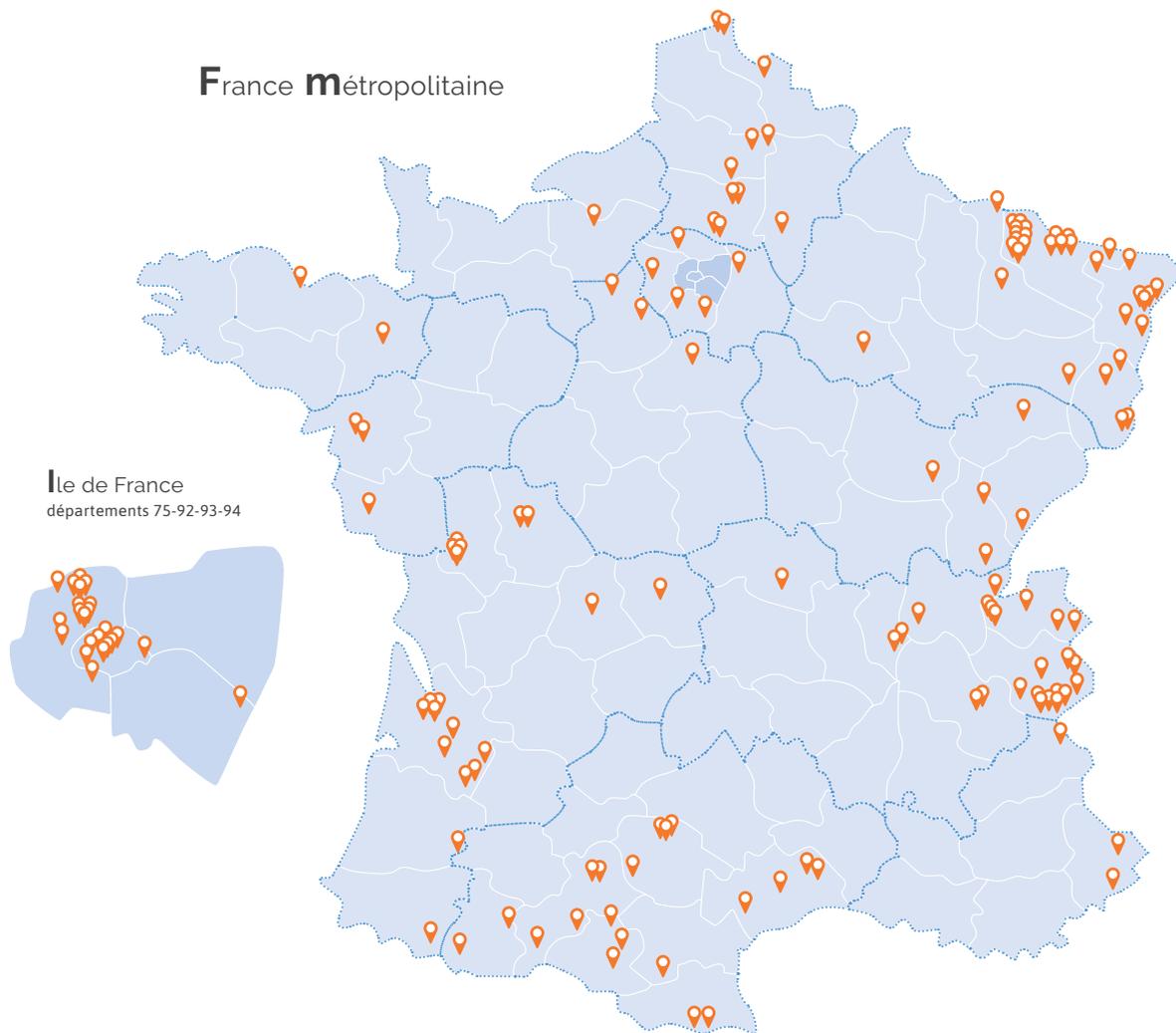
* Les entreprises locales de distribution, les producteurs ou producteurs-distributeurs indépendants, ELENGY, STORENGY, la FNCCR, le SGE des IEG et la CNIEG, hors EDM

à propos des entreprises

Répartition géographique des entreprises* des IEG

au 31 décembre 2023

(pour les groupes EDF et ENGIE ne figurent que les sièges sociaux)



Guadeloupe



Martinique



La Réunion



* hors EDM (7747 Electricité de Mayotte)

C

ontribution Tarifaire d'Acheminement

au 31 décembre 2023

222 entreprises collectent la Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA)



à propos des salaires et cotisations

Taux de cotisations salariales et patronales

en 2023

Période	Cotisation salarié	Cotisation employeur		
		vieillesse base	RS vieillesse	RS autres risques
Du 01/09/2023 au 30/04/2024	12,78 %	27,06 %	0,10 %	2,70 %

Période	Cotisation salarié	Cotisation employeur	
		vieillesse base	vieillesse spécifique et autres risques
Du 01/05/2023 au 31/08/2023	12,78 %	27,06 %	2,80 %
Du 01/05/2022 au 30/04/2023	12,78 %	25,90 %	3,80 %

* Les modalités de détermination des taux de cotisation patronaux ont été modifiées dans le cadre du transfert du recouvrement des cotisations au 1^{er} janvier 2022.

Effectifs et salaire annuel moyen* brut

en 2023

⁽¹⁾ préretraités au sens des conventions financières d'adossment signées avec les régimes de droit commun, c'est-à-dire les retraités des IEG n'ayant pas atteint les conditions du taux plein au régime général

des cotisants Risque Vieillesse et Autres Risques

	effectif moyen	Salaire moyen
Actifs	135 775	62 671
Préretraités ⁽¹⁾	14 022	65 728

* Salaire moyen = Masse salariale primes comprises / effectif moyen
Effectif moyen = effectif début + effectif fin / 2

Cotisations dues aux régimes de droit commun par régime

en 2023

Assiette	Masse salariale totale ⁽²⁾ actifs et "préretraités" ⁽³⁾	Régime	Cotisations dues (en euros)
T1 ou TA	6 286 729 535	CNAV	1 188 205 428
T2	3 134 021 349	AGIRC - ARRCO	1 419 137 161
Totale	9 430 655 793	Total	2 607 342 589

P = plafond de la sécurité sociale de l'année considérée
T1 ou TA = tranche 1 ou tranche A = 0 a P (AGIRC-ARRCO, CNAV)
T2 = tranche 2 = P a 8 P (AGIRC-ARRCO)

source : rapport comptable et financier 2023, hors régularisations sur exercices antérieurs (69 788 euros)

⁽²⁾ source DSN 2023 des employeurs.
⁽³⁾ "Préretraités" au sens des conventions financières d'adossment signées avec les régimes de droit commun, c'est-à-dire retraités des IEG n'ayant pas encore atteint les conditions du taux plein au régime général.



Cotisations régime spécial

en 2023

Cotisation	Assiette	Masse salariale	Cotisations
Régime spécial autres risques et vieillesse	Totalité	6 554 327 943	232 334 207

- 14 Effectifs par âge et sexe - Droit Direct / âge moyen
- 14 Effectifs par âge et sexe - Droit Dérivé / âge moyen
- 15 Répartition géographique - Droit Direct

- 16 Effectifs par tranche d'âge - Droit Direct / âge moyen
- 16 Effectifs par collègue - Droit Direct
- 16 Effectifs par tranche d'âge et sexe - Droit Direct
- 16 Décote et surcote
- 17 Répartition par motif de départ - Droit Direct
- 17 Répartition par collègue et motif de départ - Droit Direct
- 17 Effectifs par âge et sexe - Droit Dérivé / âge moyen
- 17 Nouvelles pensions de réversion suite à décès

- 18 Effectifs par âge et sexe - Droit Direct / âge moyen
- 18 Effectifs par collègue - Droit Direct
- 18 Durée de versement - Droit Direct
- 19 Effectifs par âge et sexe - Droit Dérivé / âge moyen
- 19 Durée de versement - Droit Dérivé

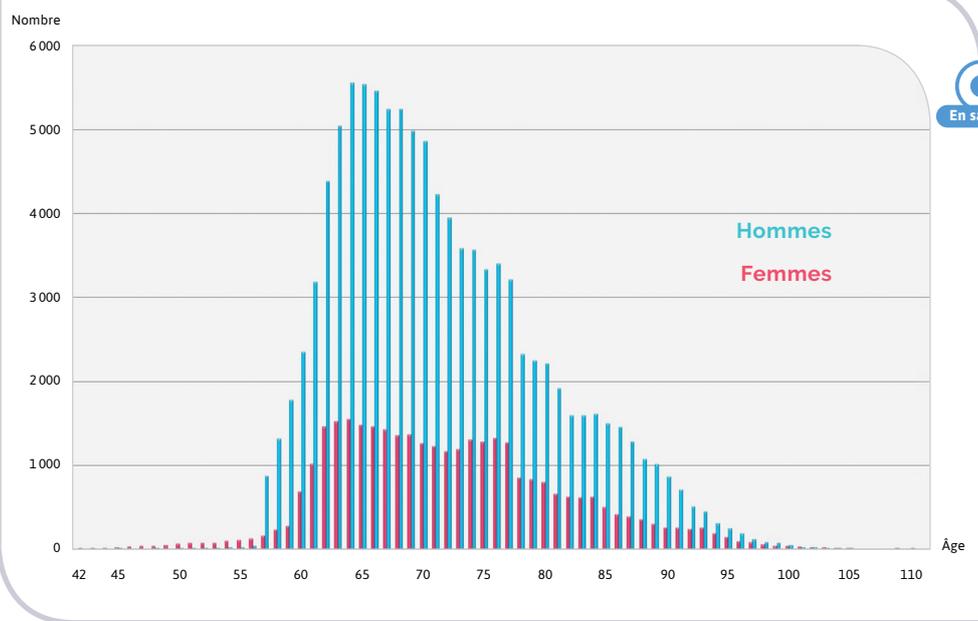
- 20 Montant
- 20 Pension d'orphelins
- 20 Soumission CSG
- 20 Pension de coordination régime général
- 20 Majoration pour handicap
- 20 Majoration pour enfants élevés
- 20 Assiette minimale de pension
- 20 Prestation complémentaire de réversion
- 20 Minimum de pension
- 20 Minimum vieillesse - ASPA
- 21 Éléments constitutifs et Bonifications
- 21 Bonifications de services

- 22 Effectifs de retraités adossés - Droits Direct / Dérivé
- 22 Effectifs de préretraités
- 23 Liquidations de pensions adossées - Droits Direct / Dérivé
- 23 Décès de retraités adossés - Droits Direct / Dérivé des retraités
- 24 Masse de prestations adossées

à propos des pensionnés

Effectifs par âge et sexe

Droit Direct - au 1^{er} janvier 2024



136 931

PENSIONNÉS DE DROIT DIRECT

32 865 femmes
104 066 hommes

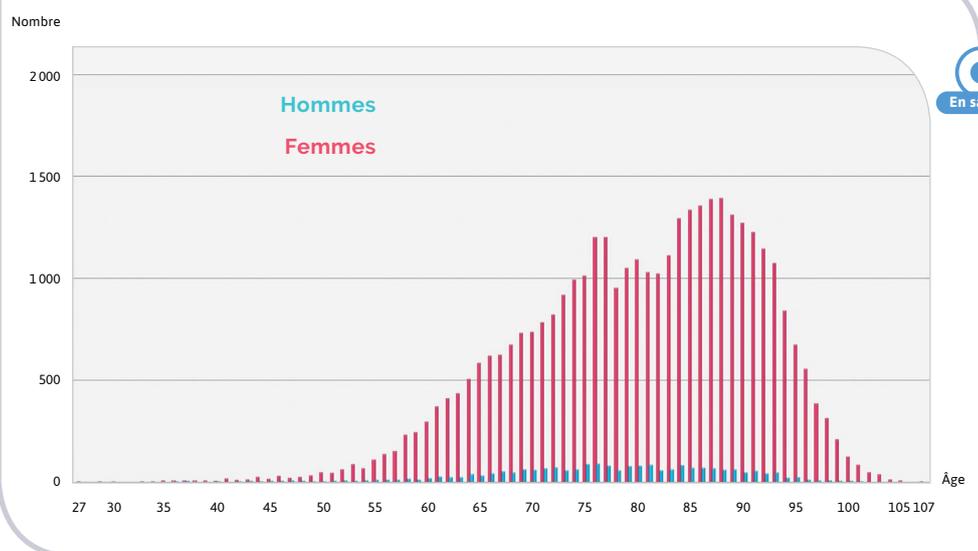
72,0 ans

D'ÂGE MOYEN

Pour les femmes, l'âge moyen est de 72,6 ans contre 71,9 ans pour les hommes.

Effectifs par âge et sexe

Droit Dérivé - au 1^{er} janvier 2024



38 638

PENSIONNÉS DE DROIT DÉRIVÉ

36 591 femmes
2 047 hommes

80,4 ans

D'ÂGE MOYEN

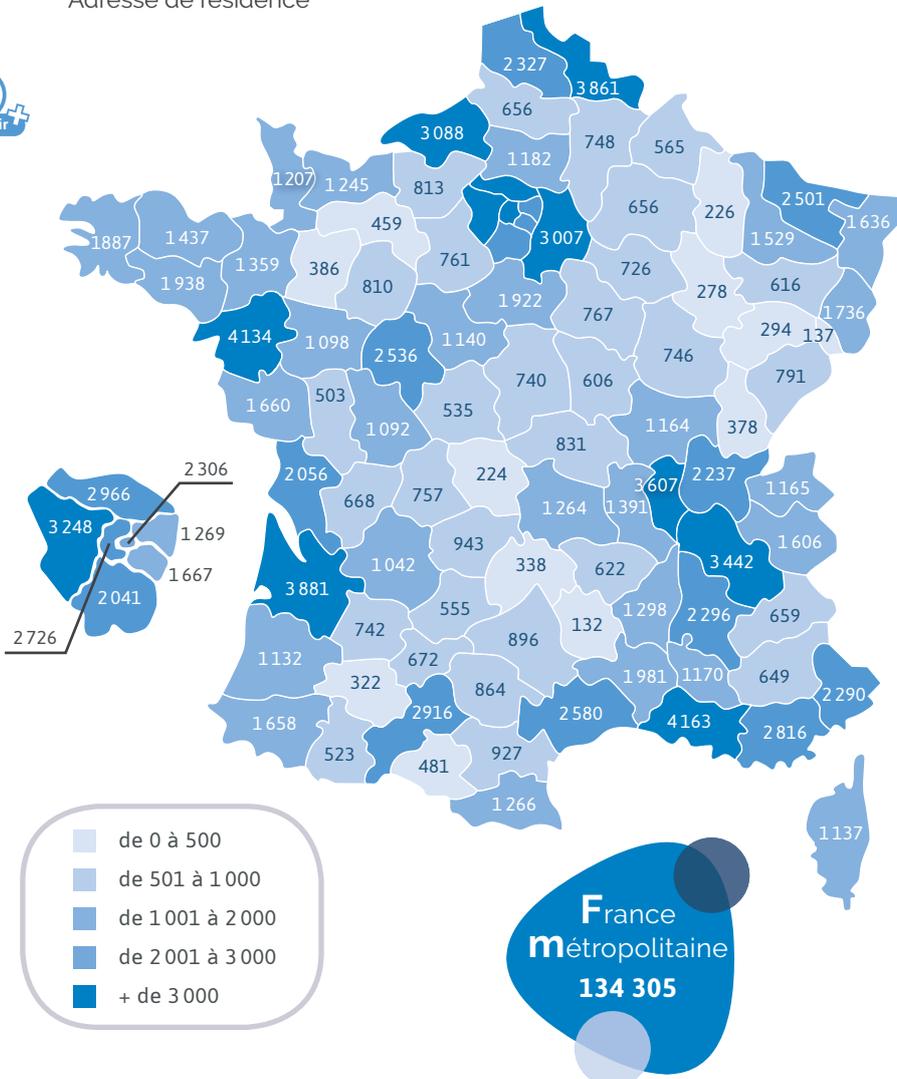
Pour les femmes, l'âge moyen est de 80,6 ans contre 77,7 ans pour les hommes.

à propos des pensionnés

Répartition géographique*

* Adresse de résidence

Droit Direct - effectifs au 1^{er} janvier 2024



Outre-Mer

Guadeloupe	555
Guyane Française	250
La Réunion	548
Martinique	572
Mayotte	14
Nouvelle-Calédonie	17
Polynésie Française	16
Saint-Barthélemy	22
Saint-Martin	29
Saint-Pierre-et-Miquelon	32
Total	2 055

Europe

Allemagne	23
Andorre	3
Autriche	4
Belgique	31
Bulgarie	1
Danemark	1
Espagne	69
Grèce	1
Hongrie	3
Irlande	1
Italie	19
Luxembourg	6
Norvège	2
Pays-Bas	1
Pologne	5
Portugal	75
Principauté de Monaco	24
Royaume-Uni	8
Serbie	1
Suisse	22
Total	300

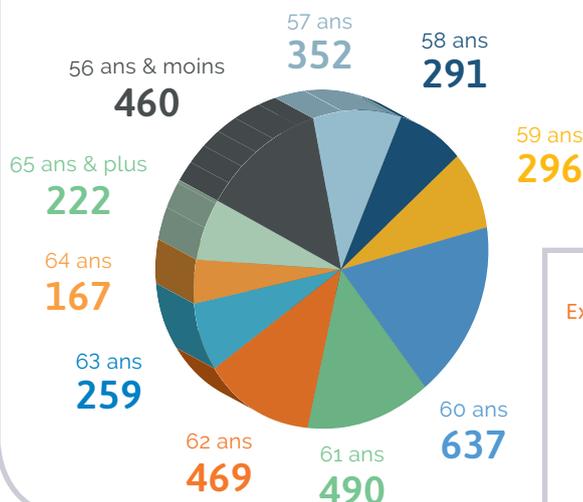
Monde

Algérie	3	Emirats Arabes Unis	2	Mozambique	1
Argentine	2	Etats-Unis	20	Nicaragua	1
Australie	10	Gabon	1	Nouvelle-Zélande	1
Brésil	3	Ghana	1	Pérou	3
Burkina	2	Haïti	1	Philippines	7
Cambodge	4	Indonésie	2	Sénégal	10
Cameroun	1	Israël	21	Taiwan	1
Canada	30	Japon	2	Thaïlande	46
Chine	1	Laos	1	Tunisie	8
Colombie	1	Madagascar	17	Turquie	1
Costa Rica	1	Malaisie	2	Ukraine	1
Côte d'Ivoire	6	Mali	2	Uruguay	1
Cuba	1	Maroc	32	Vietnam	5
Dominicaine (République)	3	Maurice	8	Yemen	1
Egypte	1	Mexique	3	Total	271

à propos des liquidations

Effectifs par tranche d'âge

Droit Direct - en 2023

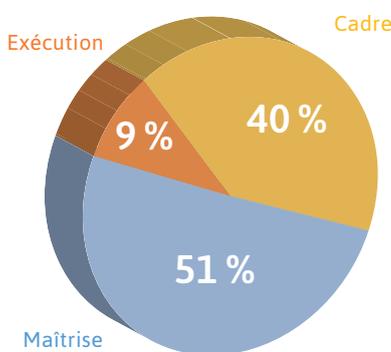


3 643

DÉPARTS EN RETRAITE

975 femmes
2 668 hommes

Effectifs par collègue



60,6 ans

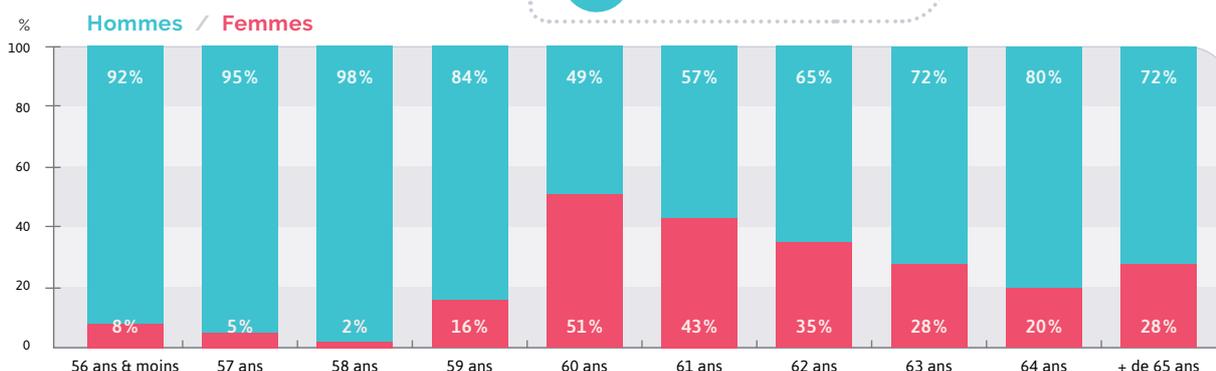
D'ÂGE MOYEN

Pour les femmes, l'âge moyen de départ en retraite est de 61,4 ans contre 60,3 ans pour les hommes.

Effectifs par tranche d'âge et sexe

27 % de femmes

Droit Direct - en 2023



Décote et surcote

Droit Direct - en 2023

	Décote			Surcote		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Effectif	111	290	401	225	510	735
%	11,4%	10,9%	11,0%	23,1%	19,1%	20,2%
Nombre de trimestres moyen	9,1	6,8	7,4	7,2	7,8	7,6
Taux moyen	11,23	8,52	9,27	8,99	9,81	9,56
Âge moyen	60,0	60,1	60,0	63,5	64,0	63,8

En 2023, la **décote** a concerné 401 liquidations, soit 11% des départs en retraite. Le taux moyen de décote a été de 9,3%, pour un nombre moyen de 7,4 trimestres de décote.

En 2023, la **surcote** a concerné 735 liquidations, soit 20,2% des départs en retraite. Le taux moyen de surcote a été de 9,6%, pour un nombre moyen de 7,6 trimestres de surcote.

à propos des liquidations

Répartition par motif de départ

Droit Direct - en 2023



	Total liquidations	Départs sans anticipation	Départs au titre des services actifs, insalubres et militaires	Départs au titre ⁽¹⁾ des enfants	Autres départs ⁽²⁾ anticipés
Effectif	3 643	1 333	1 640	313	357
%	100 %	36,6 %	45,0 %	8,6 %	9,8 %
Âge moyen	60,6 ans	63,4 ans	58,5 ans	60,1 ans	59,9 ans

⁽¹⁾ Départs au titre des enfants : parent de 1 ou 2 enfants, parent de 3 enfants et plus, parent d'un enfant handicapé.

⁽²⁾ Autres départs anticipés : carrière longue, agent long malade, agent handicapé, accident du travail...

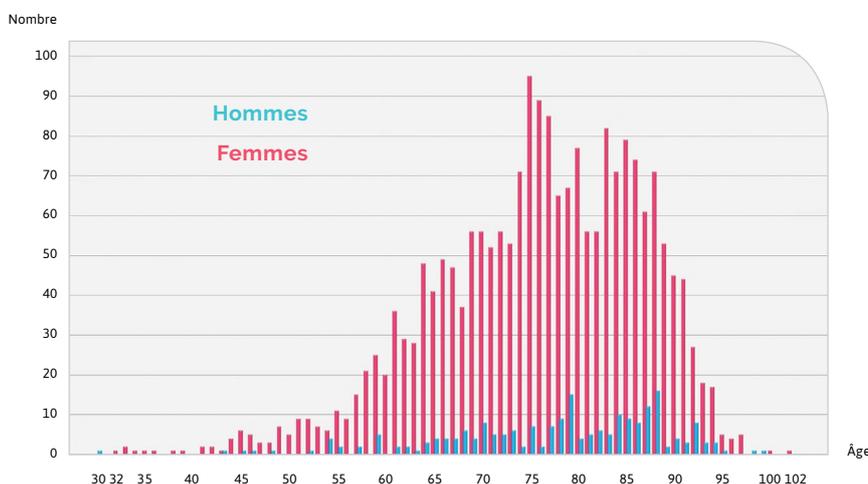
Répartition par collège et motif de départ

Droit Direct - en 2023

	Cadre	%	Maîtrise	%	Exécution	%
Départs sans anticipation	728	49,5 %	448	24,2 %	157	48,5 %
Départs au titre des services actifs, insalubres et militaires	540	36,7 %	979	53,0 %	121	37,3 %
Départs au titre des enfants	97	6,6 %	198	10,7 %	18	5,6 %
Autres départs anticipés	105	7,2 %	224	12,1 %	28	8,6 %
Total	1 470	100 %	1 849	100 %	324	100 %

Effectifs par âge et sexe

Droit Dérivé - en 2023



2 301

NOUVELLES PENSIONS DE RÉVERSION

2 085 femmes
216 hommes

76,5 ans

D'ÂGE MOYEN

Pour les femmes, soit 91 % de la population, l'âge moyen à la réversion est de 76,3 ans contre 77,9 ans pour les hommes.

Nouvelles pensions de réversion suite à décès

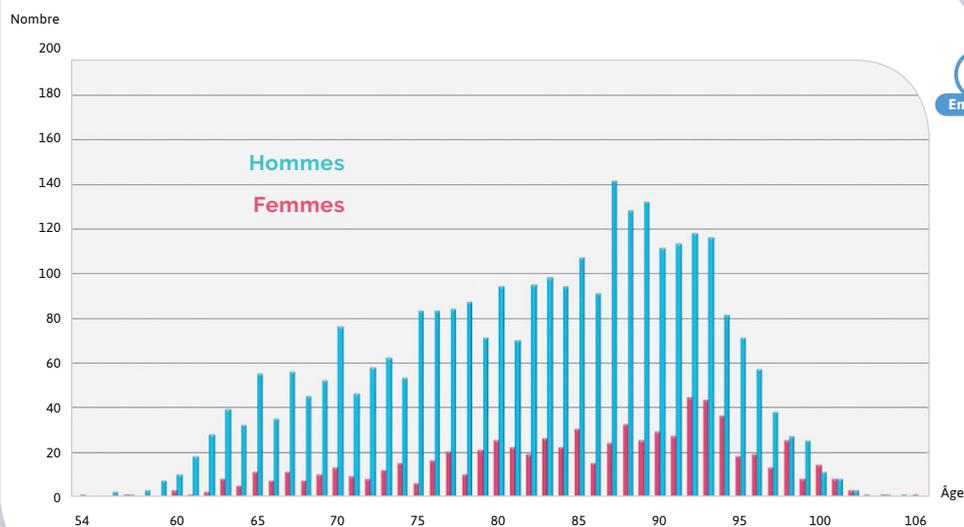
Droit Dérivé - en 2023

	Effectif	Âge moyen du droit direct à son décès
Décès en activité	Femmes 18	54,2
	Hommes 83	50,8
Décès en inactivité	Femmes 197	79,2
	Hommes 2 003	80,2
Total	2 301	

à propos des décès

Effectifs par âge et sexe

Droit Direct - en 2023



3 644

DÉCÈS DE DROIT DIRECT

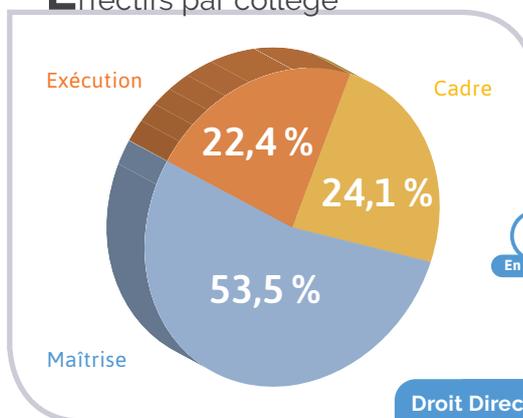
726 femmes
2 918 hommes

83,3 ans

D'ÂGE MOYEN AU DÉCÈS

Pour les femmes, l'âge moyen au décès est de 85,6 ans contre 82,7 ans pour les hommes.

Effectifs par collègue



Droit Direct - en 2023

Durée de versement, en années

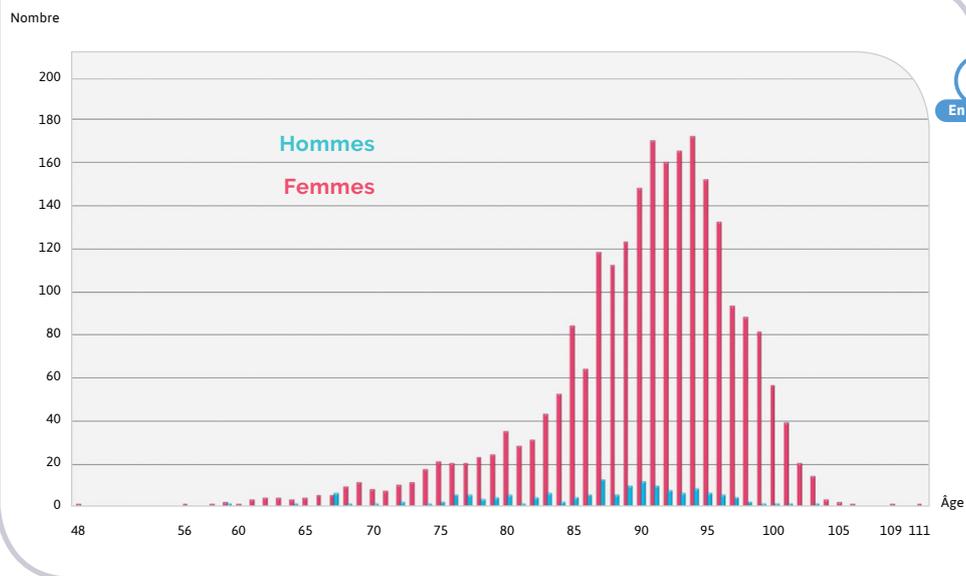
Droit Direct - en 2023

	Femmes	Hommes	Ensemble
Effectif	726	2 918	3 644
Durée maximum de versement	64,1	50,6	64,1
Durée minimum de versement	0,1	0,1	0,1
Durée moyenne de versement	30,5	26,9	27,6

à propos des décès

Effectifs par âge et sexe

Droit Dérivé - en 2023



2 550

DÉCÈS DE DROIT DÉRIVÉ

2 403 femmes
147 hommes

90,4 ans

D'ÂGE MOYEN AU DÉCÈS

Pour les femmes, l'âge moyen au décès est de 90,6 ans contre 86,7 ans pour les hommes.

Durée de versement, en années

Droit Dérivé - en 2023

	Femmes	Hommes	Ensemble
Effectif	2 403	147	2 550
Durée maximum de versement	66,9	37,7	66,9
Durée minimum de versement	0,1	0,1	0,1
Durée moyenne de versement	18,6	9,6	18,1

à propos des pensions

Montant* mensuel de la pension

en 2023



		au 01/01/2024 <i>Echéance du 01/01/2024</i>	au 01/01/2023 <i>Echéance du 01/01/2023</i>	Décès 2023** <i>Echéance du 01/01/2023</i>	Liquidations 2023** <i>Echéance du 01/01/2024</i>
Effectif	Droit Direct	136 931	136 937	3 644	3 643
	Droit Dérivé	38 638	38 896	2 550	2 301
Montant total	Droit Direct	434 874 845	407 377 445	10 056 507	13 135 007
	Droit Dérivé	52 678 186	49 803 711	3 379 226	3 349 798
Montant moyen	Droit Direct	3 176	2 975	2 760	3 606
	Droit Dérivé	1 363	1 280	1 325	1 456

* Montant brut mensuel total, en euros, de la pension Vieillesse statutaire, après élévation à l'assiette minimale de pension, majoration enfants, compléments et réductions inclus le cas échéant, hors prestation complémentaire de réversion et complément au titre du minimum de Pension.
 **Les suspensions et désuspensions de paiement ne sont pas décomptées.

Pensions d'orphelins

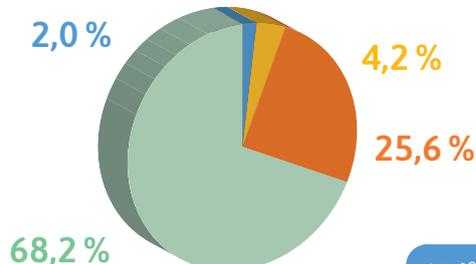
		au 01/01/2024 <i>Echéance du 01/01/2024</i>	au 01/01/2023 <i>Echéance du 01/01/2023</i>	Sorties 2023	Entrées 2023 <i>Echéance du 01/01/2024</i>
Temporaires	Effectif	905	918	135	122
	Montant moyen	388,1	354,1	345,6	455,8
Réversions	Effectif	147	156	24	15
	Montant moyen	477,3	465,1	700,9	570,2

Soumission CSG

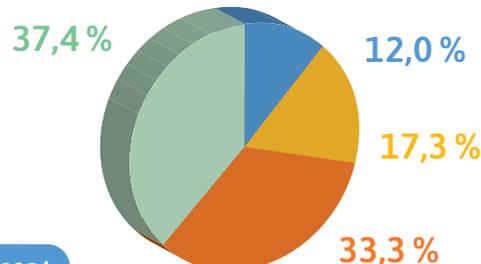
Droit Direct

Droit Dérivé

- Non soumis
- Taux réduit
- Taux médian
- Taux plein



au 1^{er} janvier 2024



au 1^{er} janvier 2024

Nombre

Montant moyen mensuel, en euros

Pension de coordination Régime Général	Droit Direct	2 291	132
	Droit Dérivé	616	121
Majoration pour handicap	Droit Direct	391	
Majoration pour enfants élevés	Droit Direct	40 341	
	Droit Dérivé	14 004	
Assiette minimale de pension (pensions élevées au minimum)	Droit Direct	5 378	
	Droit Dérivé	6 118	
Prestation complémentaire de réversion	Droit Dérivé	7 203	
Minimum de pension	Droit Direct	98	
	Droit Dérivé	1 226	
Minimum vieillesse - ASPA			
Allocation supplémentaire vieillesse (L815-2, FSV)		1	63
Allocation de solidarité aux Personnes Âgées		1	519

à propos des pensions

Éléments constitutifs et Bonifications

Droit Direct

En savoir +

En savoir +

	au 01/01/2024	au 01/01/2023	Décès 2023*	Liquidations 2023*
ÉLÉMENTS STATISTIQUES				
Effectifs pensionnés	136 931	136 937	3 644	3 643
Âge moyen	72,0	71,7	83,3	60,6
Durée moyenne de versement de la pension			27,6	
COEFFICIENT DE LIQUIDATION MOYEN				
Coefficient principal ⁽¹⁾	68,2	68,2	69,2	68,2
Coefficient enfants ⁽²⁾	2,2	2,2	2,5	1,6
Coefficient de liquidation	70,4	70,4	71,7	69,8
AUTRES ÉLÉMENTS				
NR moyen (arrondi au NR inférieur)	175,0	175,0	155,0	220,0
Coefficient hiérarchique moyen (y compris majoration d'ancienneté et hors élévation NR minimum) pour les pensions non forcées en montant	576,3	571,2	516,9	713,6
DURÉE VALIDÉE IEG MOYENNE				
Services en trimestres				
Services sédentaires	55,4	54,7	50,2	76,2
Services actifs	60,1	60,5	65,2	48,5
Services insalubres	9,4	9,4	7,1	7,2
Services militaires	3,0	3,1	4,3	2,3
Total	127,9	127,7	126,8	134,2
Bonifications en trimestres				
Bonification services militaires	0,5	0,5	0,6	0,4
Bonification services actifs	10,0	10,1	10,9	8,0
Bonification services insalubres	3,1	3,1	2,4	2,4
Bonification de services pour enfants	2,2	2,2	1,5	2,0
Bonification autres	0,0	0,0	0,0	0,1
Total	15,8	15,9	15,4	12,9
Bonification campagnes militaires	0,5	0,5	1,5	0,1
Durée validée, y compris écrêtement ⁽³⁾ en trimestres	140,1	140,0	139,4	144,0
Durées d'assurances ⁽⁴⁾				
Durée d'assurance tous régimes	168,5	168,2	165,5	174,9
Durée d'assurance autres régimes	23,3	23,0	27,7	29,7

(1) Le coefficient principal correspond au taux de liquidation lié aux annuités de services et de bonifications.

Il intègre les coefficients de décote et surcote pour les cas concernés. Il n'est affiché que pour les pensions non forcées en montant.

(2) Le coefficient enfants correspond au taux de liquidation lié à la majoration de pension pour 3 enfants et plus, il s'obtient en multipliant le coefficient principal par le taux de majoration enfants. Il n'est affiché que pour les pensions non forcées en montant.

(3) Limitation des services et bonifications à durée requise IEG pour le pourcentage maximum de pension égal à 75% dans les IEG, et à 80% pour les campagnes militaires.

(4) Uniquement pour les dossiers liquidés à partir du 01/07/2008.

* Les suspensions et désuspensions de paiement ne sont pas décomptées.

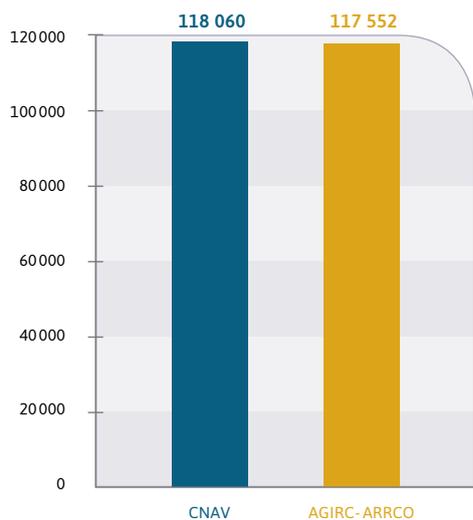
Bonifications de services

Droit Direct

	Liquidations 2023	Au 1 ^{er} janvier 2024
Bonification services militaires	57 %	64 %
Bonification services actifs	73 %	79 %
Bonification services insalubres	15 %	19 %
Bonification de services pour enfants	22 %	22 %

à propos de l'adossement financier aux régimes de droit commun

Effectifs de retraités adossés, par régime

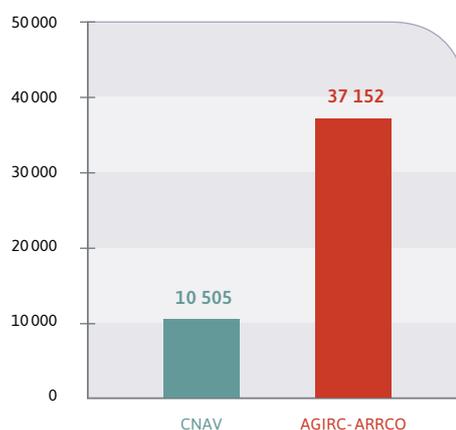


Droit Direct - au 31 décembre 2023

118 060

retraités adossés
CNAV de droit direct

Effectifs de retraités adossés, par régime



Droit Dérivé - au 31 décembre 2023

13 277

préretraités

au 31 décembre 2023

Effectifs de préretraités ⁽¹⁾

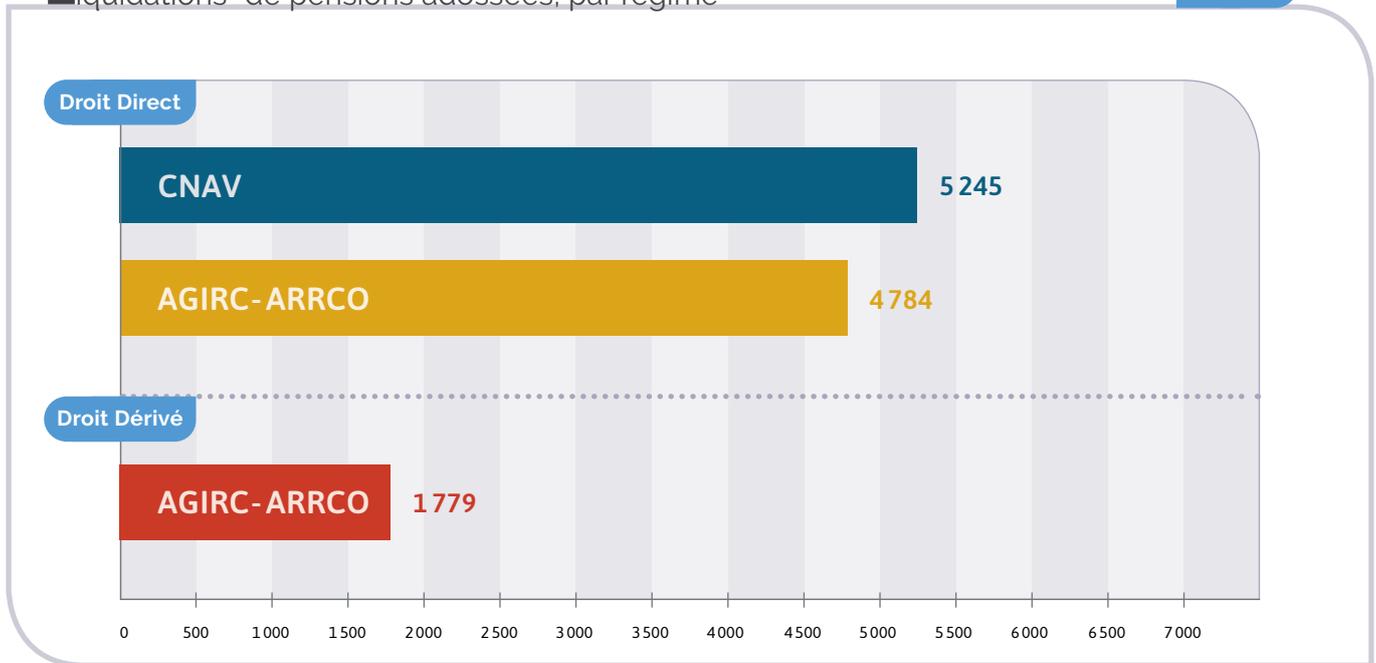


(1) préretraités au sens des conventions financières d'adossement signées avec les régimes de droit commun. C'est-à-dire les retraités des IEG n'ayant pas encore atteint les conditions du taux plein au régime général.

à propos de l'adossement financier aux régimes de droit commun

Liquidations* de pensions adossées, par régime

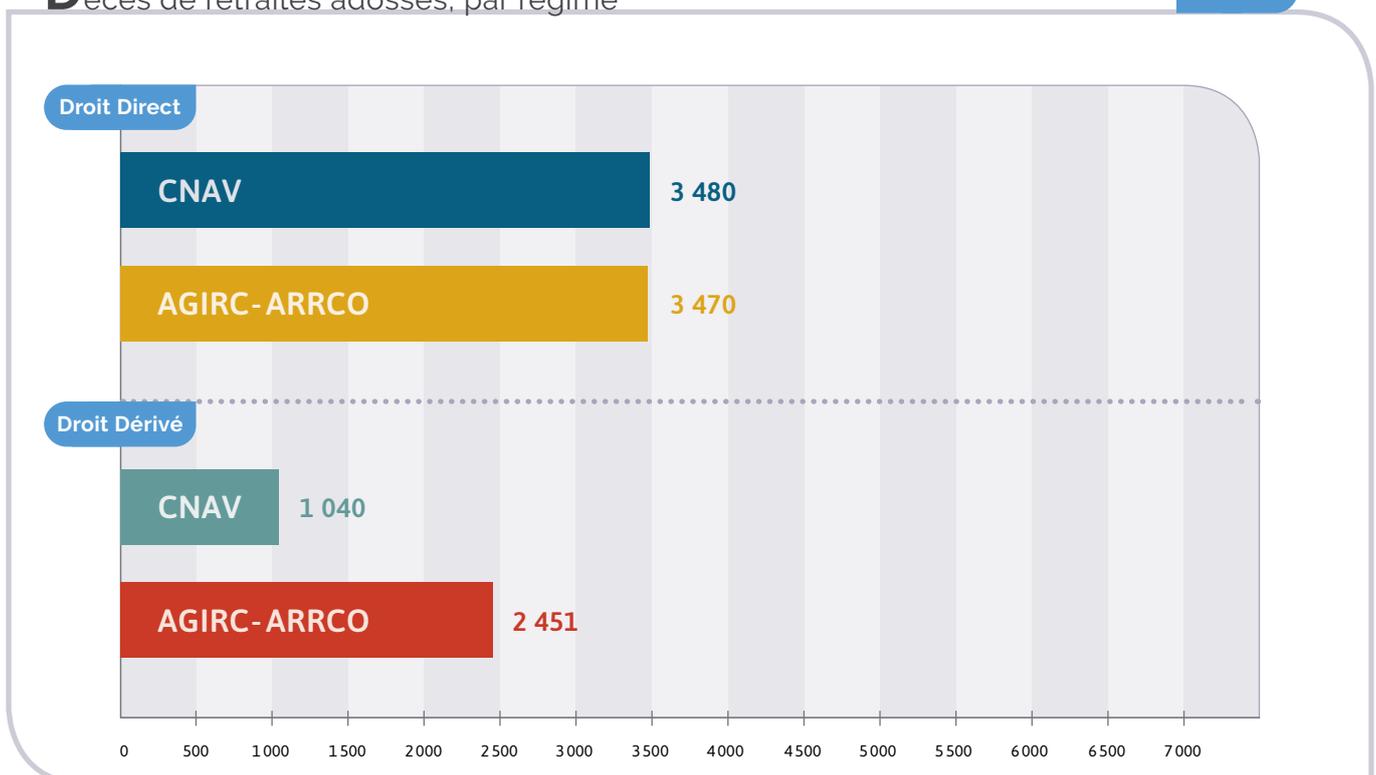
en 2023



* liquidations de l'année, y compris les liquidations rétroactives enregistrées au 27 mars 2024.

Décès de retraités adossés, par régime

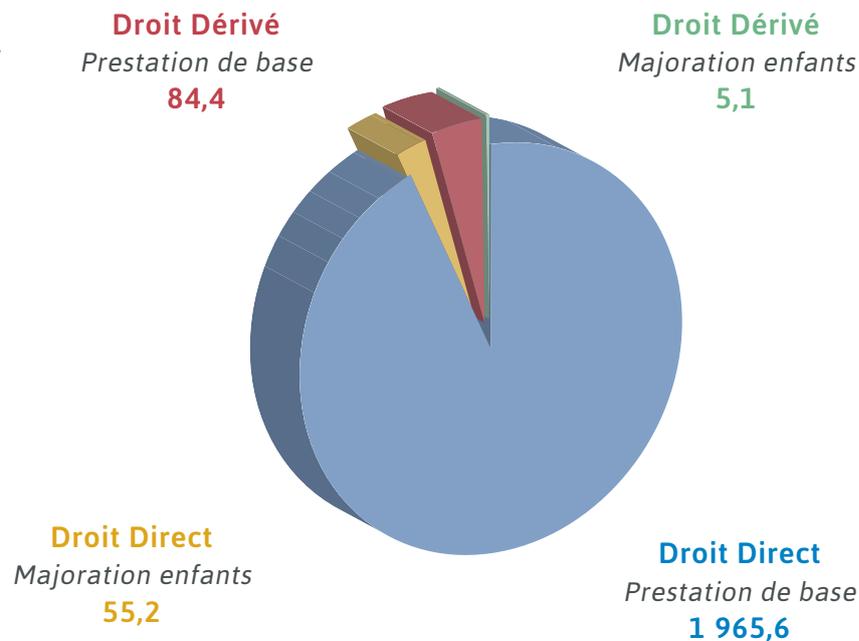
en 2023



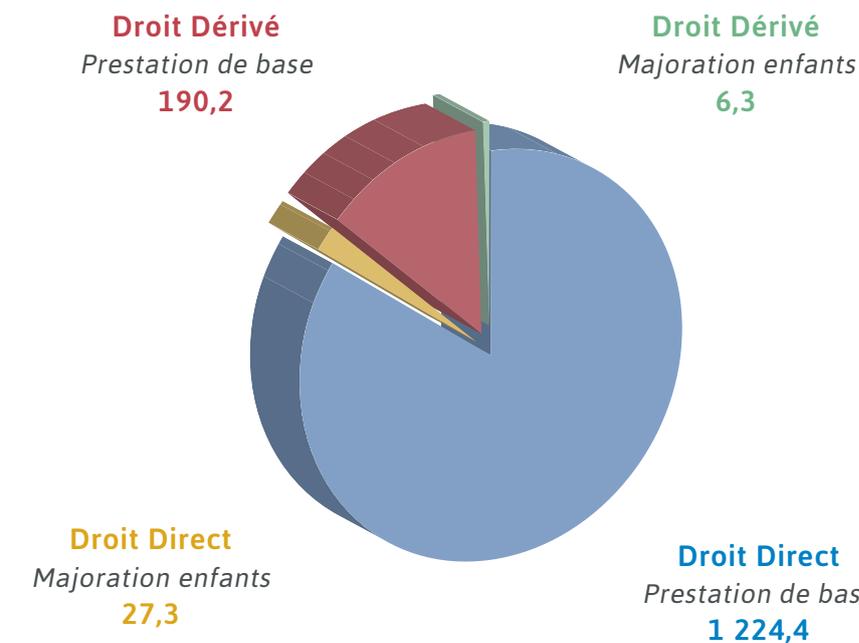
à propos de l'adossement financier aux régimes de droit commun

Masse de prestations (1) adossées, par régime

en 2023



CNAV
2 110
millions d'euros



AGIRC-ARRCO
1 448
millions d'euros

Hors produits à recevoir, charges à payer et régularisation financière exercice prescrit (total - 3,86 millions d'euros).

(1) montants totaux payés en N, y compris rappels, en millions d'euros.

- 26** Rentes : effectifs de prestataires
- 26** Prestations servies (rentes / capitaux)

- 26** Prime de naissance

- 27** Effectifs de pensionnés
- 27** Entrées : effectifs et montant moyen
- 27** Sorties : effectifs et montant moyen

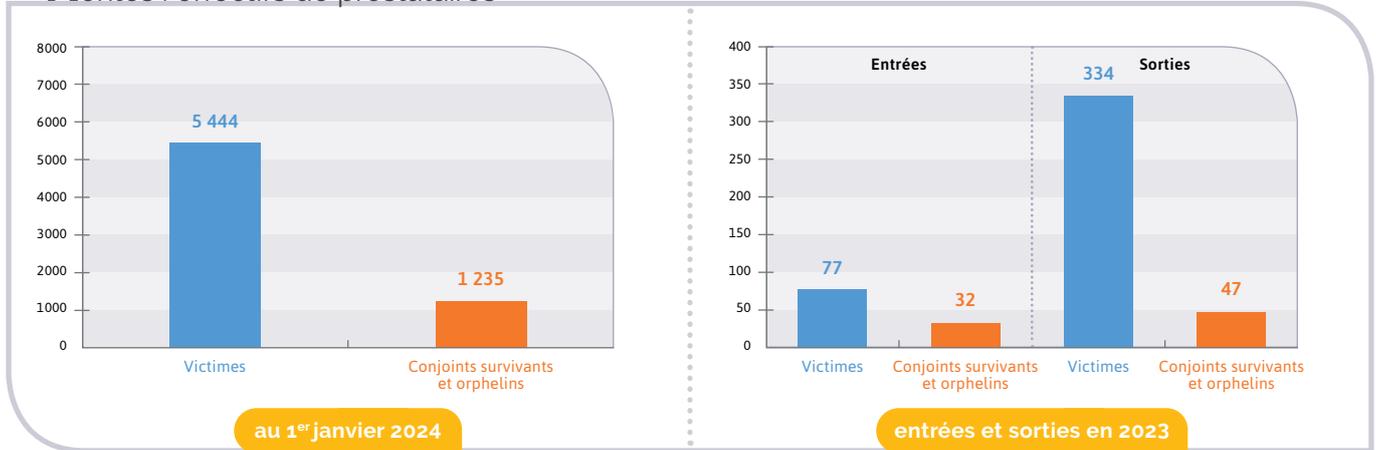
- 28** Prestations servies (rentes / capitaux)

- 28** Effectifs de bénéficiaires
- 28** Prestations servies

à propos du risque AT/MP*

* Accidents du Travail et Maladies Professionnelles

Rentes : effectifs de prestataires



Prestations servies

au 1^{er} janvier 2024

Rentes

		Nombre	Montant moyen ⁽¹⁾ mensuel en euros	Âge moyen des prestataires
Rentes AT / MP	Victimes	6 034	359	73,5
	Conjoints survivants et orphelins suite AT/MP mortel	1 238	1 794	74,6
Majoration pour faute inexcusable de l'employeur	Victimes	137		
	Conjoints survivants et orphelins	162		
Majoration Tierce-Personne / Prestation Complémentaire pour Recours à Tierce Personne	Victimes	15		

en 2023

Capitaux

		Nombre	Montant moyen ⁽¹⁾ en euros
Indemnités en capital	Victimes	90	1 786
Rachats	Victimes	32	741
Faute Inexcusable de l'Employeur	Victimes	-	-
Rachats Faute Inexcusable de l'Employeur	Victimes	3	7 395
Préjudices Extra Patrimoniaux	Victimes	3	35 638

(1) montant y compris FIE, MTP.

à propos du risque Maladie - Maternité

Prime de naissance

en 2023

Primes de naissance versées

20

à propos du risque Invalidité

Effectifs de pensionnés

au 1^{er} janvier 2024

	Effectifs	%
Invalidités	3 083	
avec compléments	2 143	
avec Majoration Tierce Personne	38	
Répartition par catégorie		
catégorie 1	912	29,58 %
catégorie 2	2 131	69,12 %
catégorie 3	40	1,30 %

51,7 ans

D'ÂGE MOYEN
DES PENSIONNÉS

Effectifs et montant moyen

Entrées en 2023

	Effectifs	%	Montants moyens mensuels, échéance du 1 ^{er} janvier 2024 en euros	
Entrées	405		Pension (hors complément)	1 655
avec compléments invalidité	285		Complément	889
Répartition par catégorie				
catégorie 1	161	39,75 %		
catégorie 2	242	59,75 %		
catégorie 3	2	0,49 %		

Effectifs et montant moyen

Sorties en 2023

	Effectifs	%	Montants moyens mensuels, échéance du 1 ^{er} janvier 2022 en euros	
Sorties (décès, mise en inactivité, retour en activité)	261		Pension (hors complément)	1 614
avec compléments invalidité	200		Complément	845
Répartition par catégorie				
catégorie 1	60	22,99 %		
catégorie 2	194	74,33 %		
catégorie 3	7	2,68 %		

à propos du risque Décès

Prestations servies

au 1^{er} janvier 2024

Rentes // Nombre

Rentes 8

en 2023

Capitaux // Nombre // Montant moyen en euros // Âge moyen au décès des ouvrants droit

Capitaux décès suite décès pensionnés ou invalides cat. 2&3 3 224 7 551 82,7

Capitaux décès suite décès en activité ou en invalidité cat. 1 96 3 451 52,1

à propos du risque Famille

Effectifs de bénéficiaires

au 31 décembre 2023

Familles bénéficiaires de Prestations Familiales Statutaires (IEG) 4 841

Prestations servies

Nombre de prestations // Nombre de capitaux

au 31 décembre 2023

en 2023

Sursalaire familial / Forfait Familial ⁽¹⁾ / Indemnité Statutaire Orphelin Total ⁽²⁾ 2 308

Aide aux frais d'études 2 377

Prime de mariage / Prime de re-mariage / Prime d'union ⁽³⁾ 315

Aide aux frais d'études forfaitaire 137

Indemnité de transport corse 1 288

(1) À compter de janvier 2019, création du Forfait familial. Durant la période transitoire 2019-2028, pas de distinction entre le sursalaire familial et le forfait familial en paie.

(2) À compter de mars 2018, l'Indemnité Statutaire Orphelin Total [ISOT] est cumulée au Sursalaire familial en paie

(3) Les mariages ou les pactes civils de solidarité (PACS) contractés à compter du 1^{er} janvier 2019 donnent droit à une prime d'union.

Historiques

- 30** Cotisants
- 31** Salaires
- 32** Cotisations

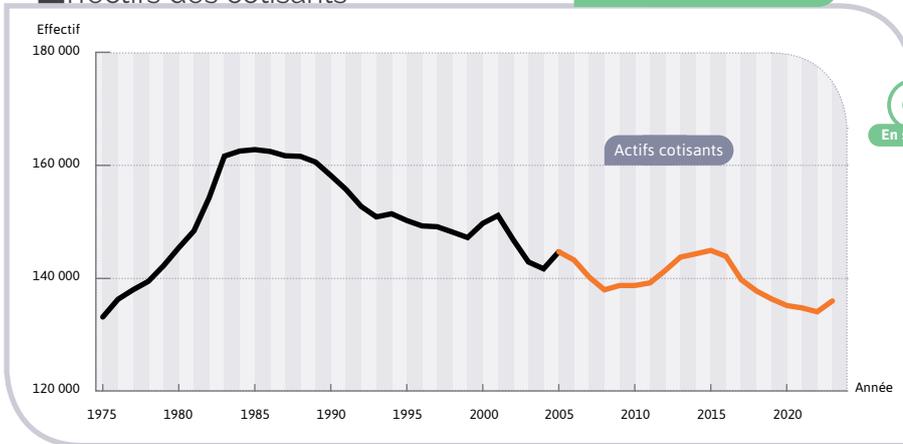
- 33** Effectifs
- 38** Âges
- 40** Durées
- 42** Montants
- 44** Adossement
- 45** Pensions de coordination régime général

- 46** Risque Accident du Travail / Maladie Professionnelle
- 47** Risque Invalidité
- 48** Risque Décès
- 48** Risque Maladie-Maternité
- 49** Risque Famille

Historiques à propos des cotisants

Effectifs des cotisants

au 1^{er} juillet de l'année



ATTENTION

- > Pour les données antérieures à 2005 : données de la compensation inter-régimes, c'est-à-dire hors cotisants des DOM.
- > À partir de 2005 : données résultant des DADS, y compris les cotisants DOM.
- > À partir de 2018 : données résultant des DSN.



Âge moyen

au 31 décembre de l'année

	Cotisants Risque Vieillesse et Autres Risques		
	Femmes	Hommes	Ensemble
2014	41,6	42,0	41,9
2015	41,7	41,8	41,8
2016	41,5	41,5	41,5
2017	41,8	41,2	41,4
2018	42,2	41,4	41,6
2019	42,6	41,6	41,9
2020	43,0	41,8	42,1
2021	43,3	42,0	42,3
2022	43,5	42,0	42,4
2023	43,8	42,3	42,7
	Cotisants Autres Risques		
2023	31,6	30,1	30,5



Cotisants Risque Vieillesse et Autres Risques en service actif

	en SA
2014	46,5 %
2015	45,5 %
2016	44,9 %
2017	45,8 %
2018	45,3 %
2019	44,9 %
2020	43,6 %
2021	43,6 %
2022	43,6 %
2023	43,0 %



au 31 décembre de l'année

Effectif moyen*

de l'année

	Actifs	Préretraités ⁽¹⁾
2014	145 518	25 343
2015	145 644	26 325
2016	143 583	28 792
2017	140 548	30 422
2018	138 706	28 848
2019	137 134	26 078
2020	135 944	23 102
2021	135 427	19 989
2022	135 513	16 582
2023	135 775	14 022



Les effectifs présentés ci-contre comptabilisent les cotisants Risque Vieillesse et Autres Risques.

* Effectif moyen = (Effectif 1/1/n + effectif 1/1/n+1) / 2

(1) préretraités au sens des conventions financières d'adossment signées avec les régimes de droit commun. C'est-à-dire les retraités des IEG n'ayant pas encore atteint les conditions du taux plein au régime général.

Historiques cotisants à propos des salaires

Masse salariale totale*

de l'année

Assiette	T1 ou TA	T2	TB	TC	Totale
2014	6 040 506 373	673 924 536	2 050 105 627	66 255 403	8 844 499 423
2015	6 160 337 816	671 225 839	2 101 093 771	62 840 469	9 010 681 180
2016	6 232 825 325	663 617 698	2 235 480 426	73 783 788	9 221 442 323
2017	6 299 903 690	663 744 202	2 289 466 193	79 152 251	9 351 009 241
2018	6 256 226 879	679 485 158	2 293 731 093	71 319 144	9 323 209 188
À compter du 1 ^{er} Janvier 2019, les 2 régimes de retraite complémentaire AGIRC et ARRCO ont fusionné pour créer un régime unique : Agirc-Arrco					
2019	6 213 436 031	2 946 981 948			9 177 502 988
2020	6 145 307 279	2 869 336 299			9 030 408 539
2021	6 010 372 293	2 837 001 834			8 857 242 615
2022	5 896 486 302	2 907 107 988			8 824 100 544
2023	6 286 729 535	3 134 021 349			9 430 655 793

sources DSN et DADS,
seuls les cotisants Risque Vieillesse et Autres Risques sont comptabilisés

* Masse salariale totale - en euros - comprenant les actifs et les pré-retraités.

P = plafond de la sécurité sociale
de l'année considérée

T 1 = tranche 1 = 0 à P

T 2 = tranche 2 = P à 3 P

T A = tranche A = 0 à P

T B = tranche B = P à 4 P

T C = tranche C = 4 P à 8 P

ARRCO

AGIRC

T1 ou TA = Tranche 1 ou tranche A =
0 à P (resp. AGIRC-ARRCO, CNAV)

T2 = Tranche 2 = P à 8 P (AGIRC-ARRCO)

Assiette régime spécial

de l'année

masse salariale des actifs*

2014	5 958 584 397
2015	6 014 190 220
2016	6 054 362 534
2017	5 899 001 463
2018	5 870 742 524
2019	5 884 051 483
2020	5 889 118 632
2021	5 919 301 733
2022	6 012 494 317
2023	6 545 052 483

sources DSN et DARS

* Masse salariale des actifs, hors primes - en euros.

Historiques cotisants à propos des cotisations

Taux de cotisations salariales et patronales

Taux définitifs de l'année	Cotisation salarié	Cotisation employeur	
		Cotisation vieillesse base	Cotisation vieillesse spécifique et autre risques
2014	12,33 %	26,67 %	5,14 %
2015	12,43 %	27,37 %	5,49 %
2016	12,48 %	28,24 %	5,77 %
2017	12,63 %	29,90 %	6,69 %
2018	12,68 %	29,97 %	6,89 %
2019	12,73 %	30,42 %	6,28 %
2020	12,78 %	29,70 %	6,13 %

Taux *	Cotisation salarié	Cotisation employeur	
		Cotisation vieillesse base	Cotisation vieillesse spécifique et autre risques
du 1^{er} janvier 2021 au 30 avril 2022	12,78 %	29,70 %	5,62 %
du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2023	12,78 %	25,90 %	3,80 %
du 1^{er} mai 2023 au 31 août 2023	12,78 %	27,06 %	2,80 %

Taux *	Cotisation salarié	Cotisation employeur		
		Cotisation vieillesse base	Cotisation RS vieillesse	Cotisation RS autres risques
du 1^{er} septembre 2023 au 30 avril 2024	12,78 %	27,06 %	0,10 %	2,70 %

* Les modalités de détermination des taux de cotisation patronaux ont été modifiées dans le cadre du transfert du recouvrement des cotisations au 1^{er} janvier 2022.

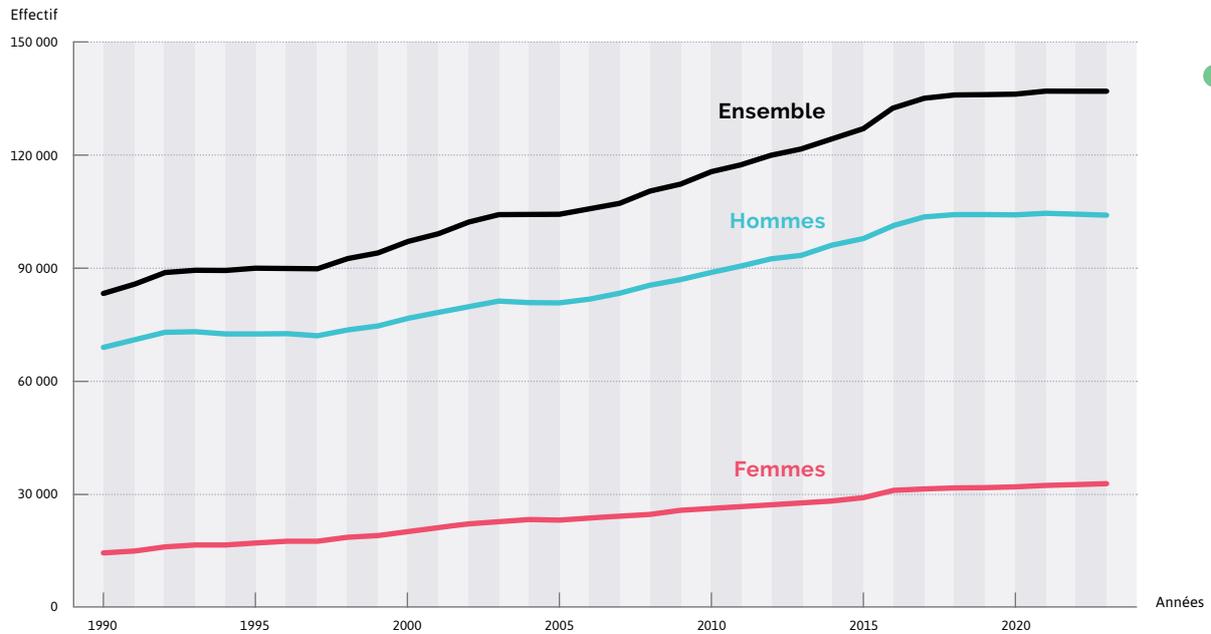
source : Rapport Comptable et Financier



Historiques vieillesse à propos des effectifs

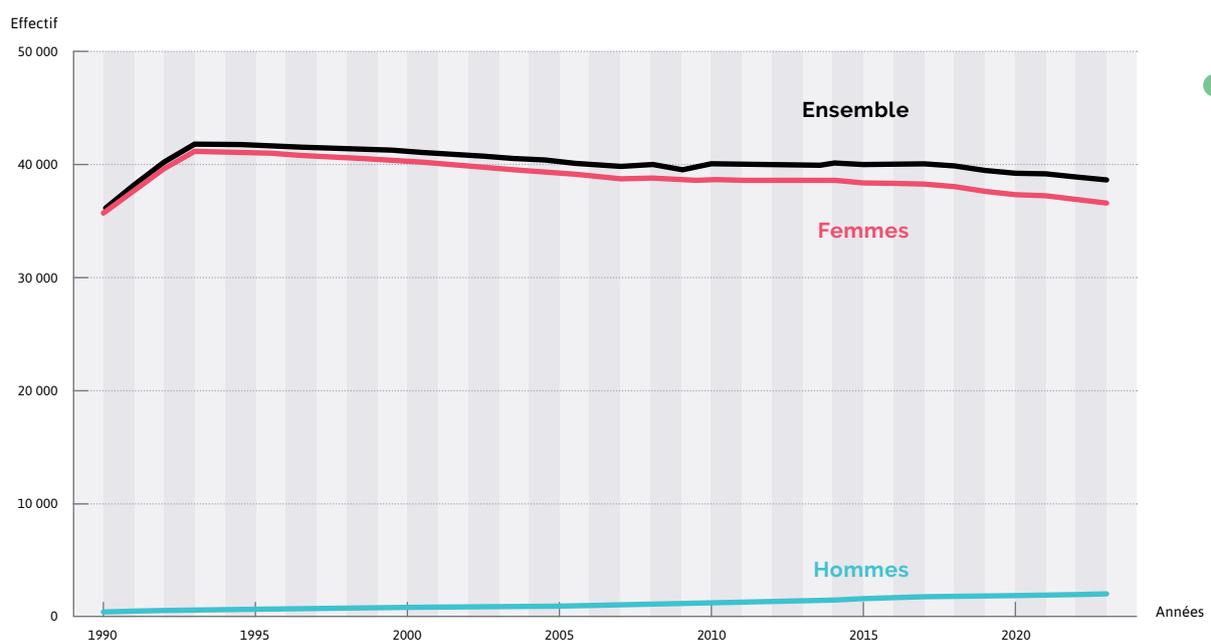
Pensionnés par sexe

Droit Direct



Pensionnés par sexe

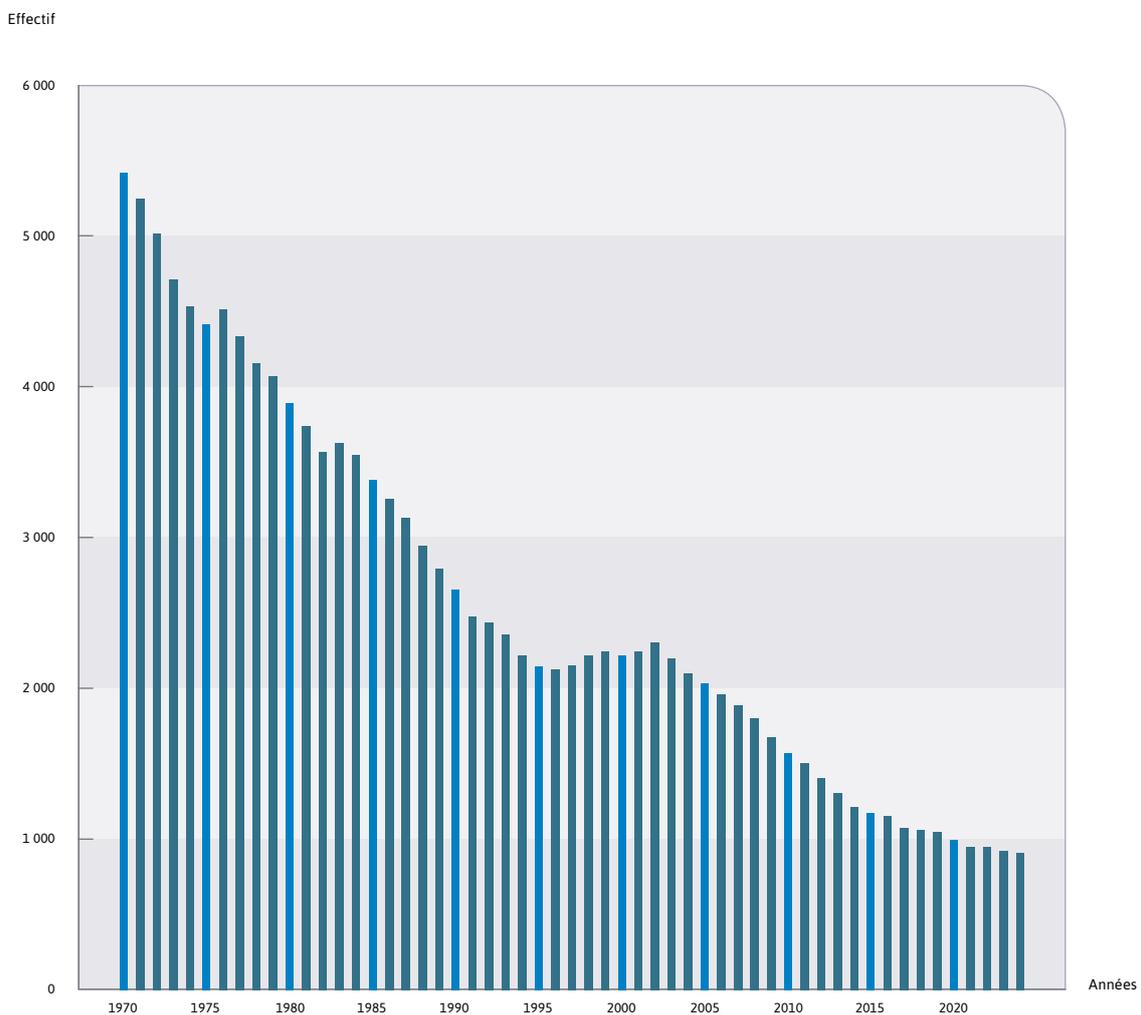
Droit Dérivé



Historiques vieillesse à propos des effectifs

Orphelins

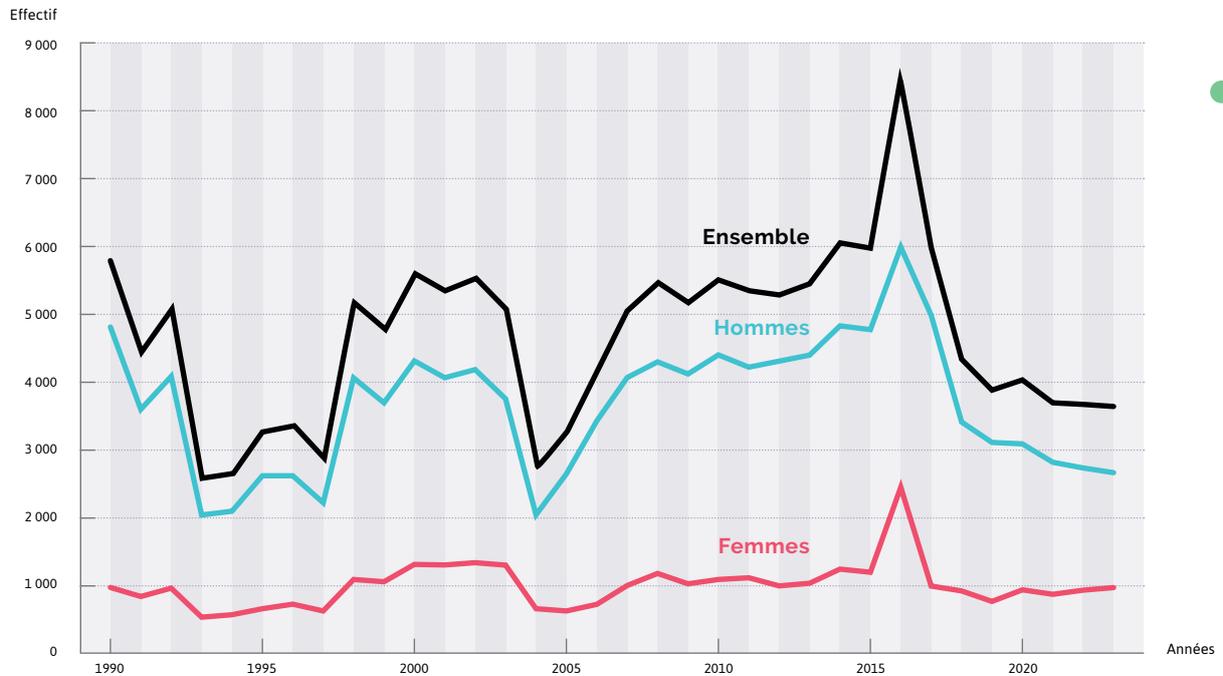
au 1^{er} janvier de l'année



Historiques vieillesse à propos des effectifs

Liquidations par sexe

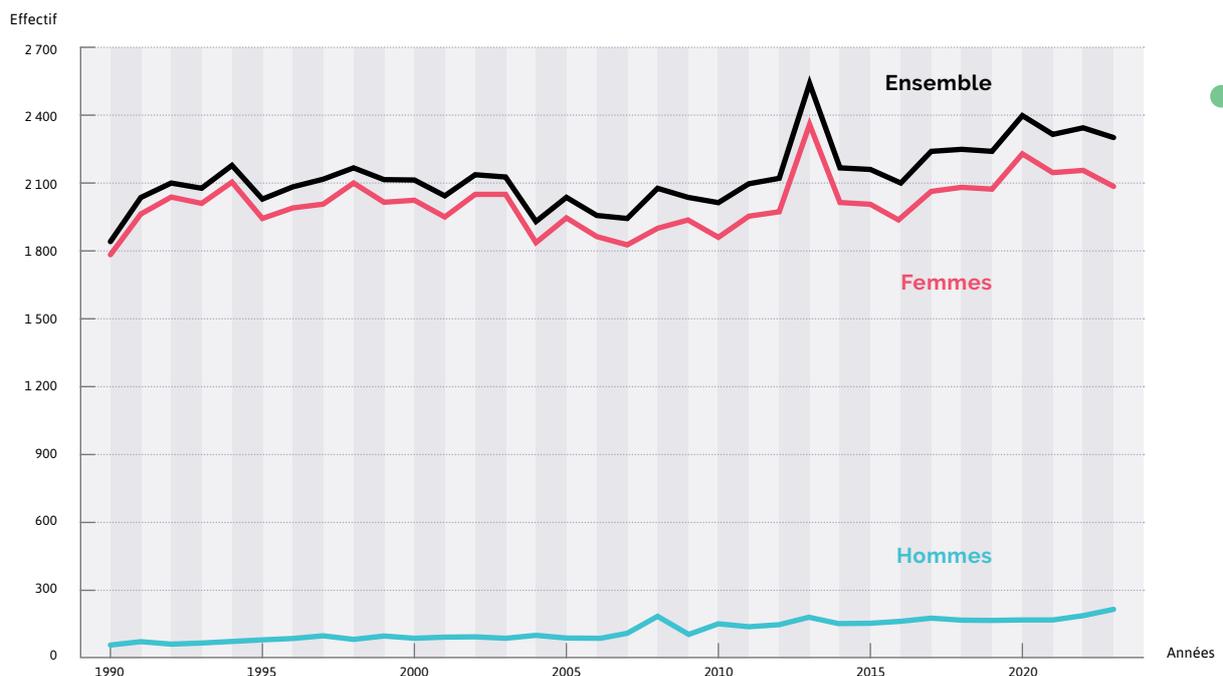
Droit Direct



Le pic de 2016 provient des départs avant la modification des règles de départ au titre des parents de 3 enfants.

Liquidations par sexe

Droit Dérivé

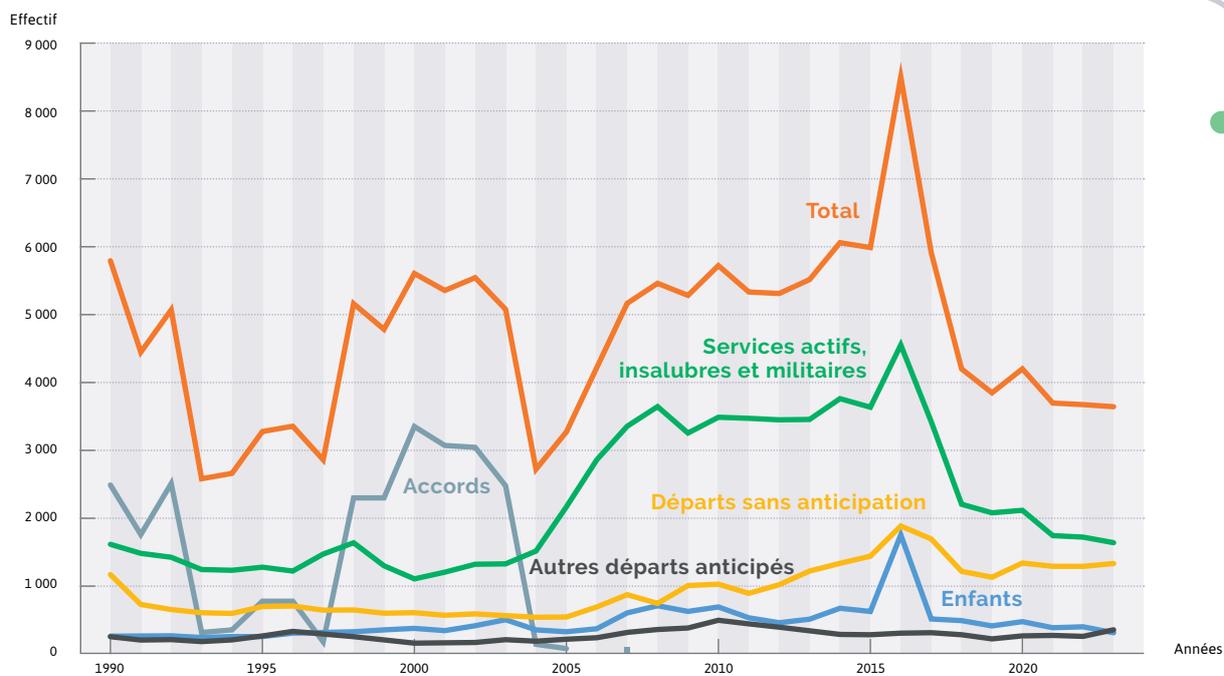


Le pic de réversion en 2013 est un « effet fictif » dû à la mensualisation de pensions.

Historiques vieillesse à propos des effectifs

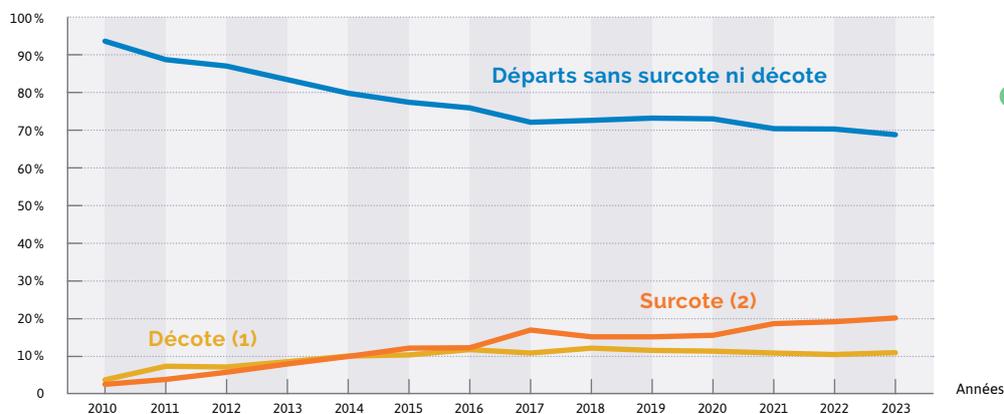
Liquidations par motif de départ

Droit Direct



Décote et surcote

Droit Direct

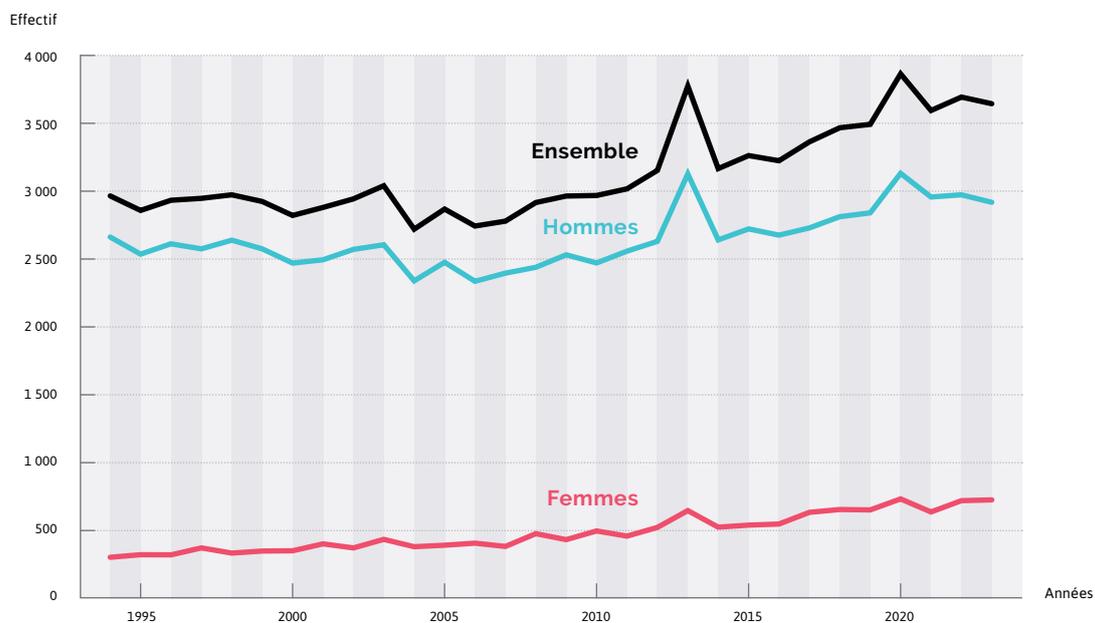


(1) à compter du 1^{er} juillet 2010 / (2) à compter du 1^{er} juillet 2008.

Historiques vieillesse à propos des effectifs

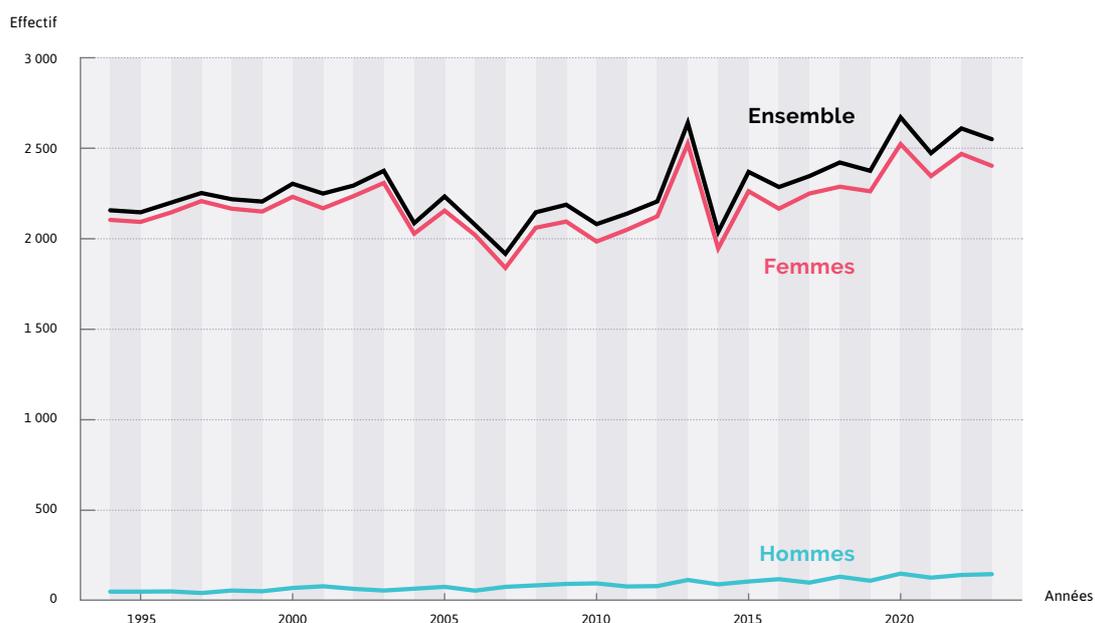
Décès par sexe*

Droit Direct



Décès par sexe*

Droit Dérivé

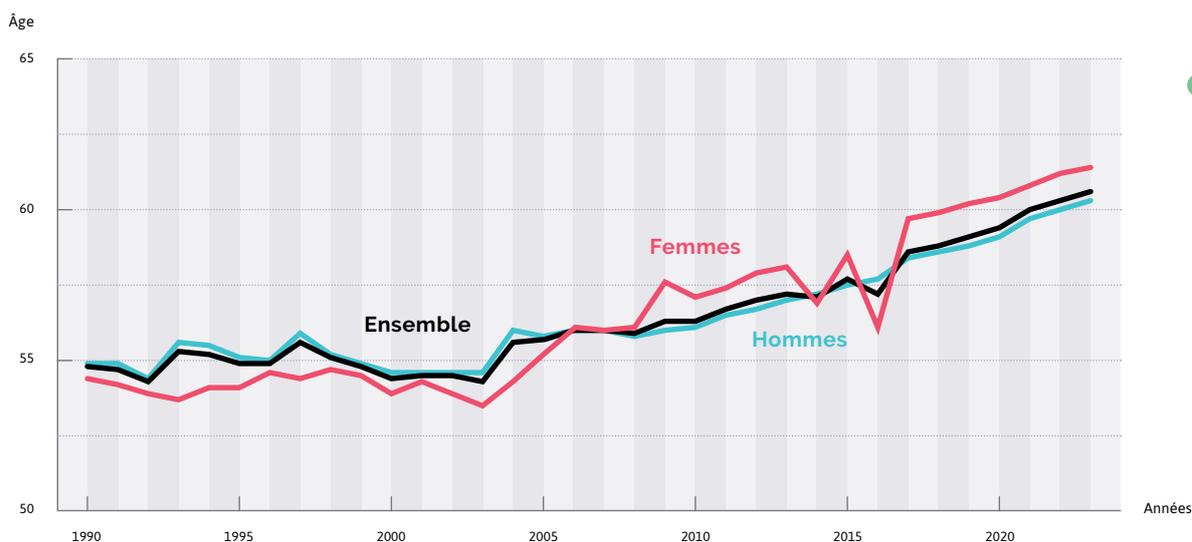


* Augmentation conjoncturelle des décès en 2013 suite à la mensualisation des pensions (décès de novembre et décembre 2013 inclus en 2013).

Historiques vieillesse à propos des âges

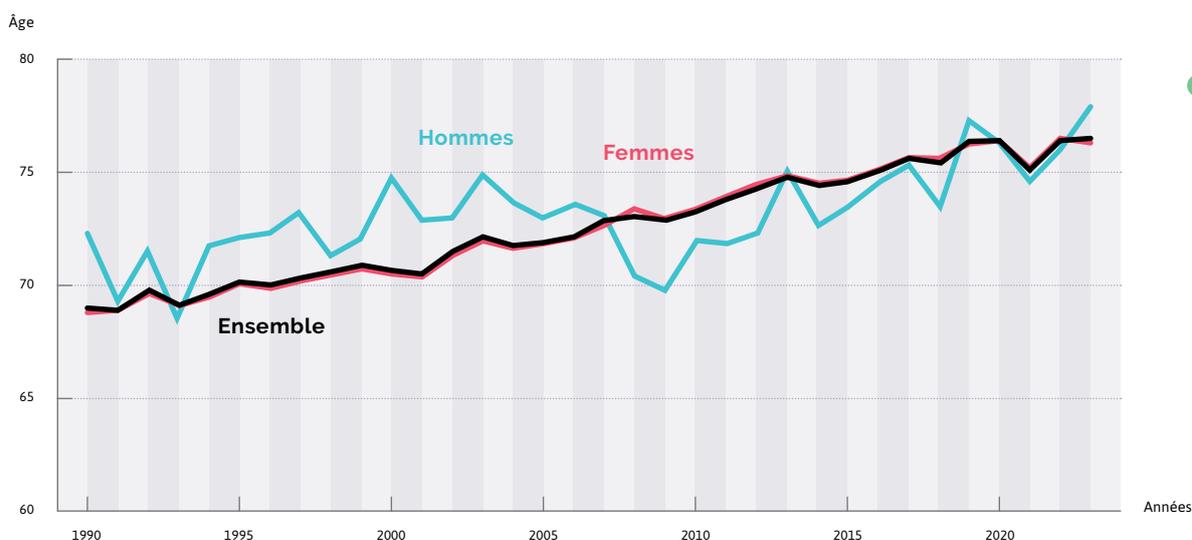
Liquidations : âge moyen par sexe

Droit Direct



Liquidations : âge moyen par sexe

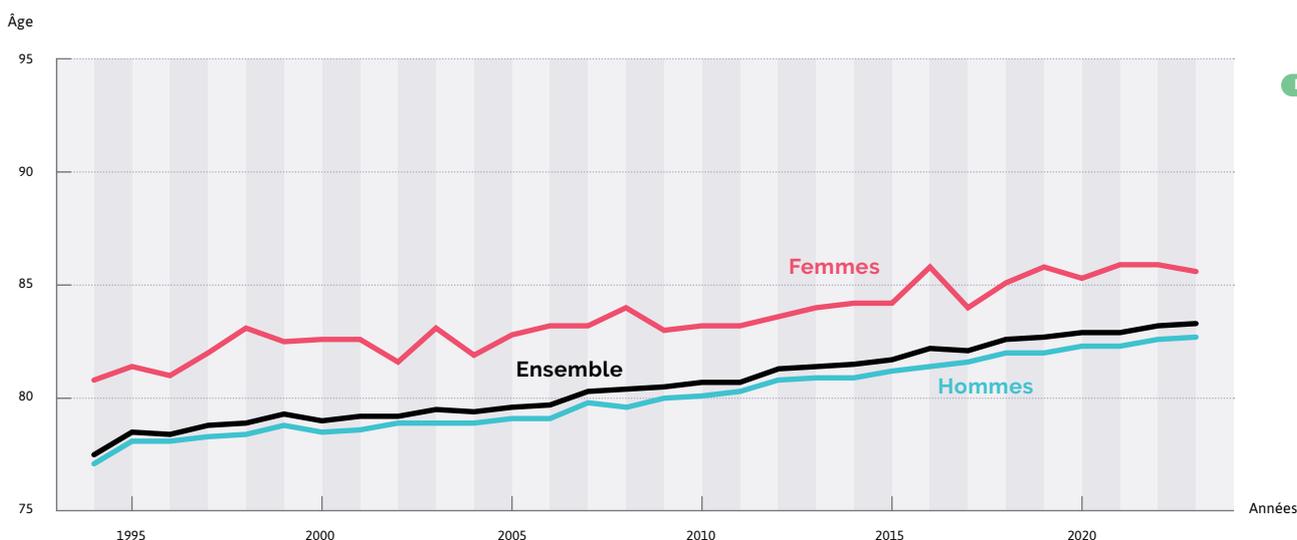
Droit Dérivé



Historiques vieillesse à propos des âges

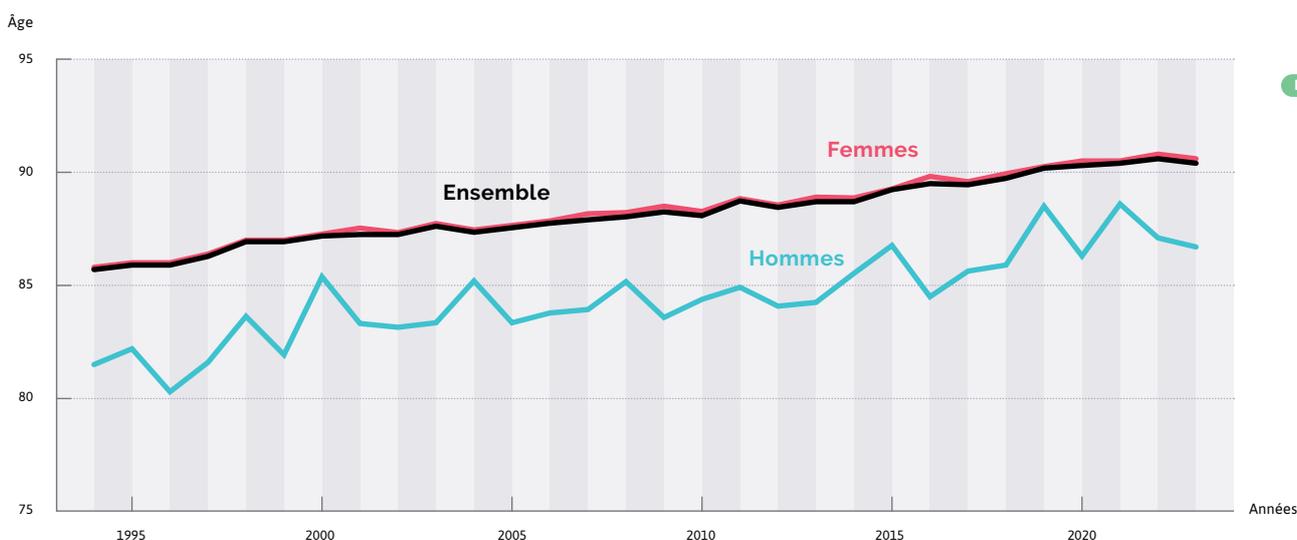
Décès : âge moyen par sexe

Droit Direct



Décès : âge moyen par sexe

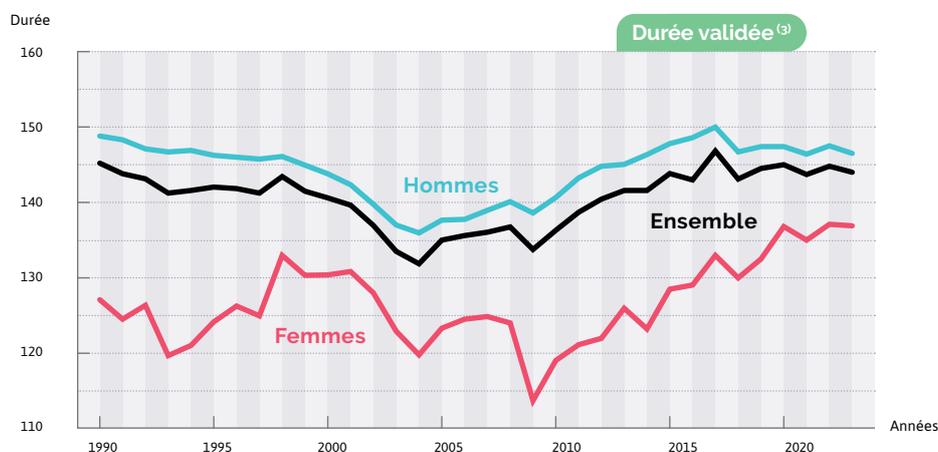
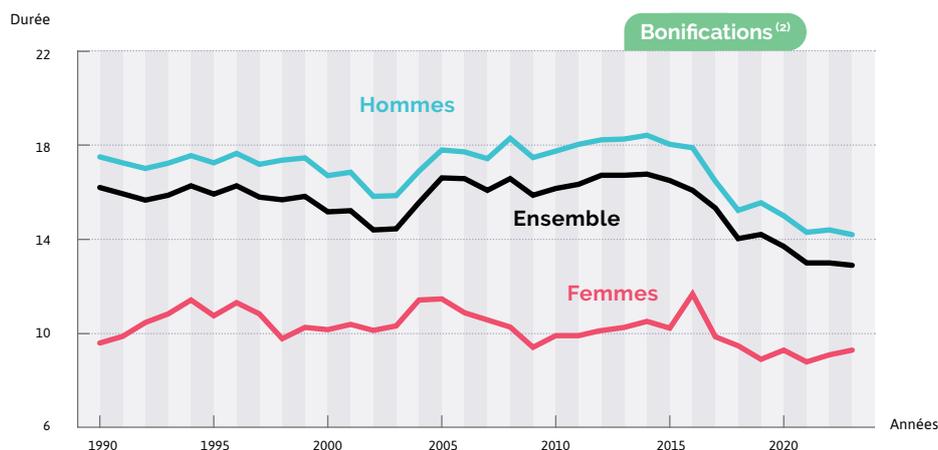
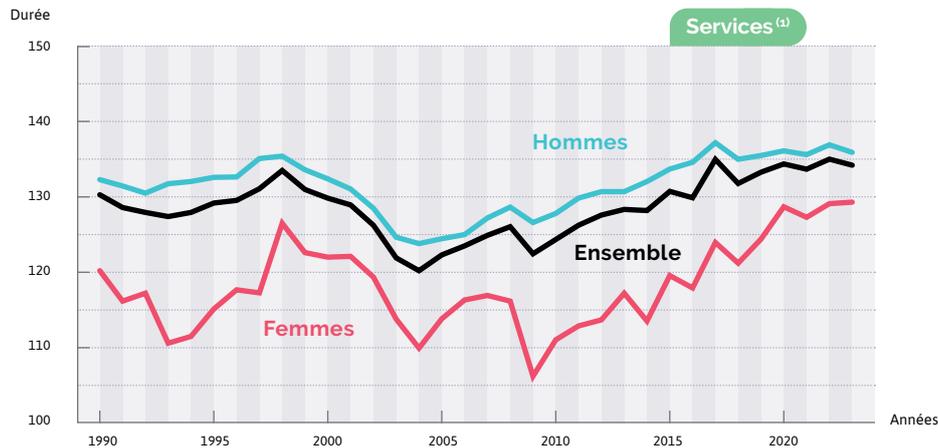
Droit Dérivé



Historiques vieillesse à propos des durées

Liquidations : durée moyenne par sexe, en trimestres

Droit Direct

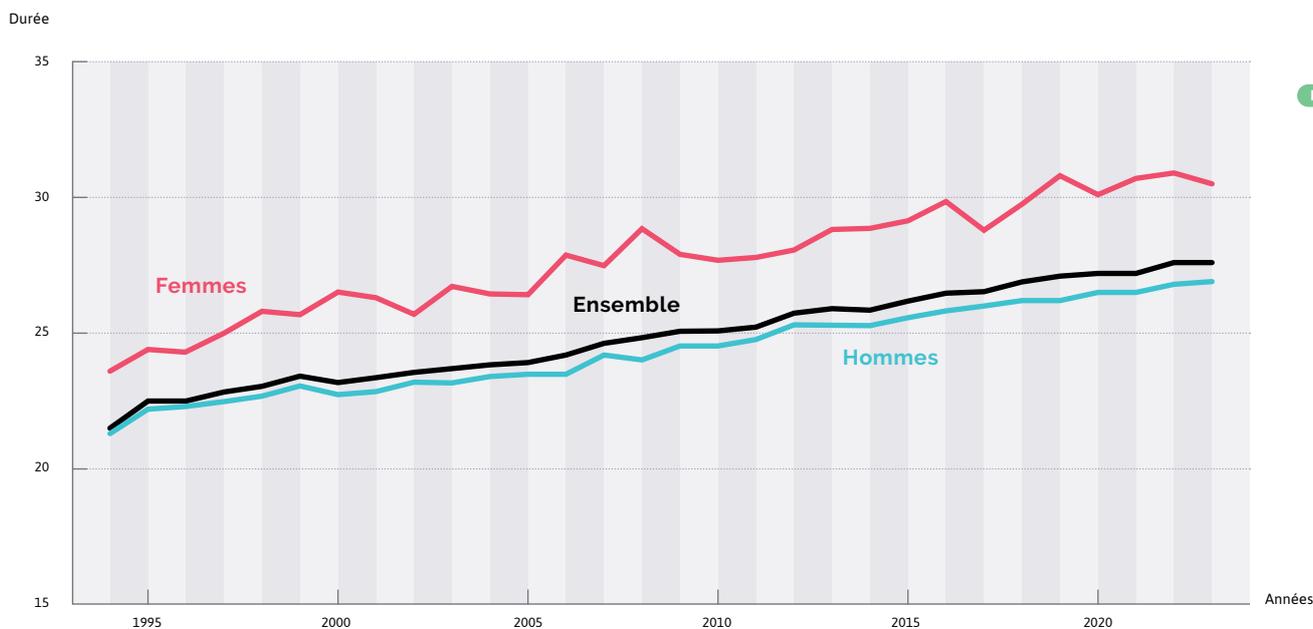


(1) Services = sédentaires, actifs, insalubres, militaires, invalidité.
 (2) Bonifications = enfants, actifs, militaires, insalubres.
 (3) Limitation des services et bonifications à durée requise IEG pour le pourcentage maximum de pension égal à 75% dans les IEG, et à 80% pour les campagnes militaires.

Historiques vieillesse à propos des durées

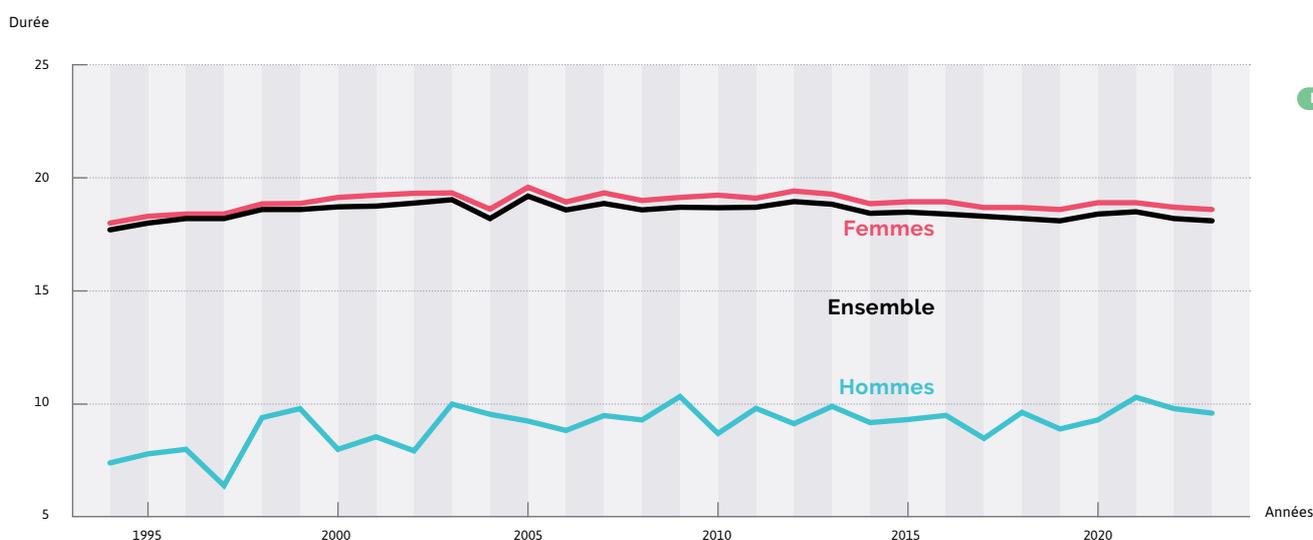
Décès : durée moyenne de versement par sexe, en années

Droit Direct



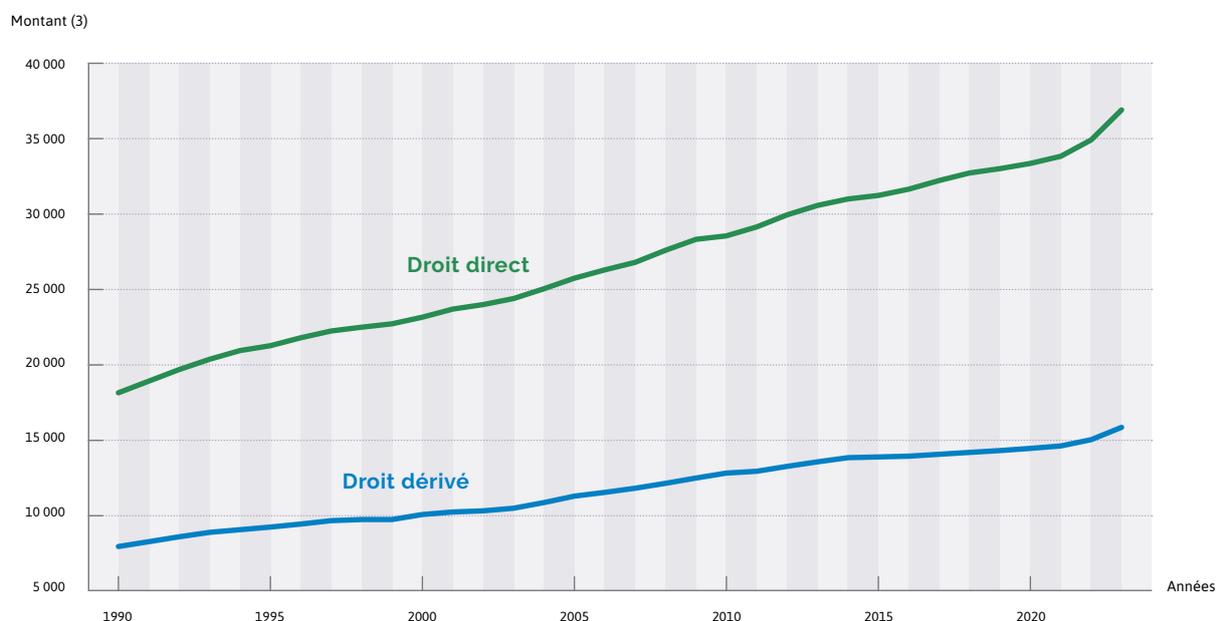
Décès : durée moyenne de versement par sexe, en années

Droit Dérivé



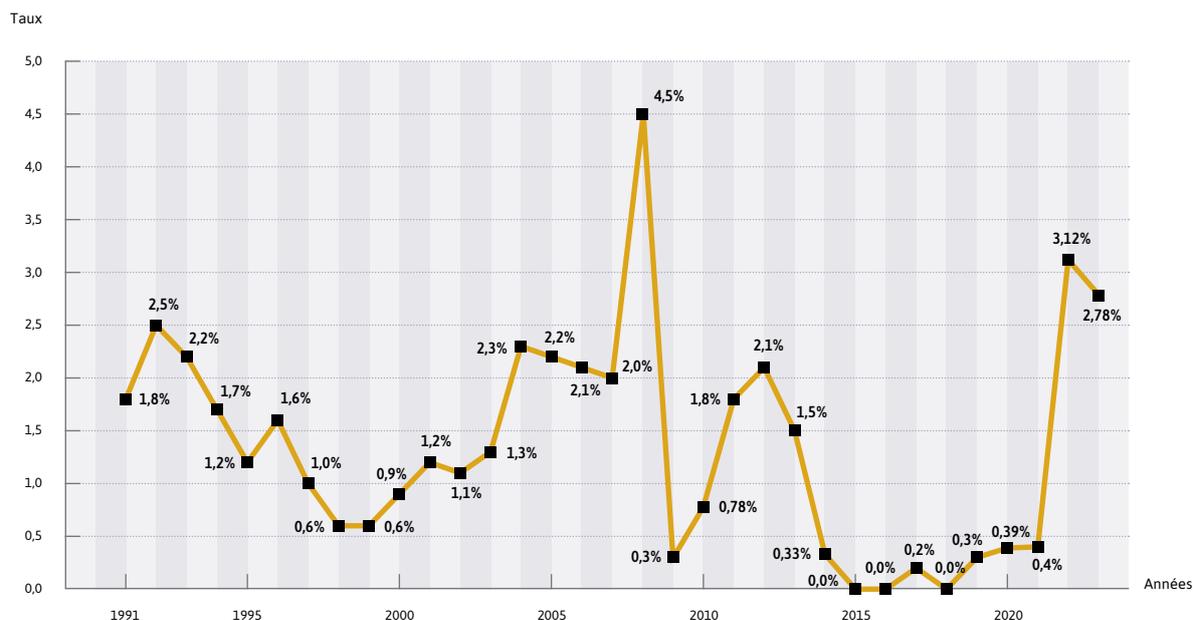
Historiques vieillesse à propos des montants

Pension ⁽¹⁾ annuelle moyenne ⁽²⁾



- (1) Pension annuelle moyenne brute, y compris majoration enfants, en euros.
- (2) Moyenne = (pension au 1/1/n annualisée + pension au 1/1/n+1 annualisée) / 2.
- (3) En euros courants.

Taux de revalorisation des pensions*



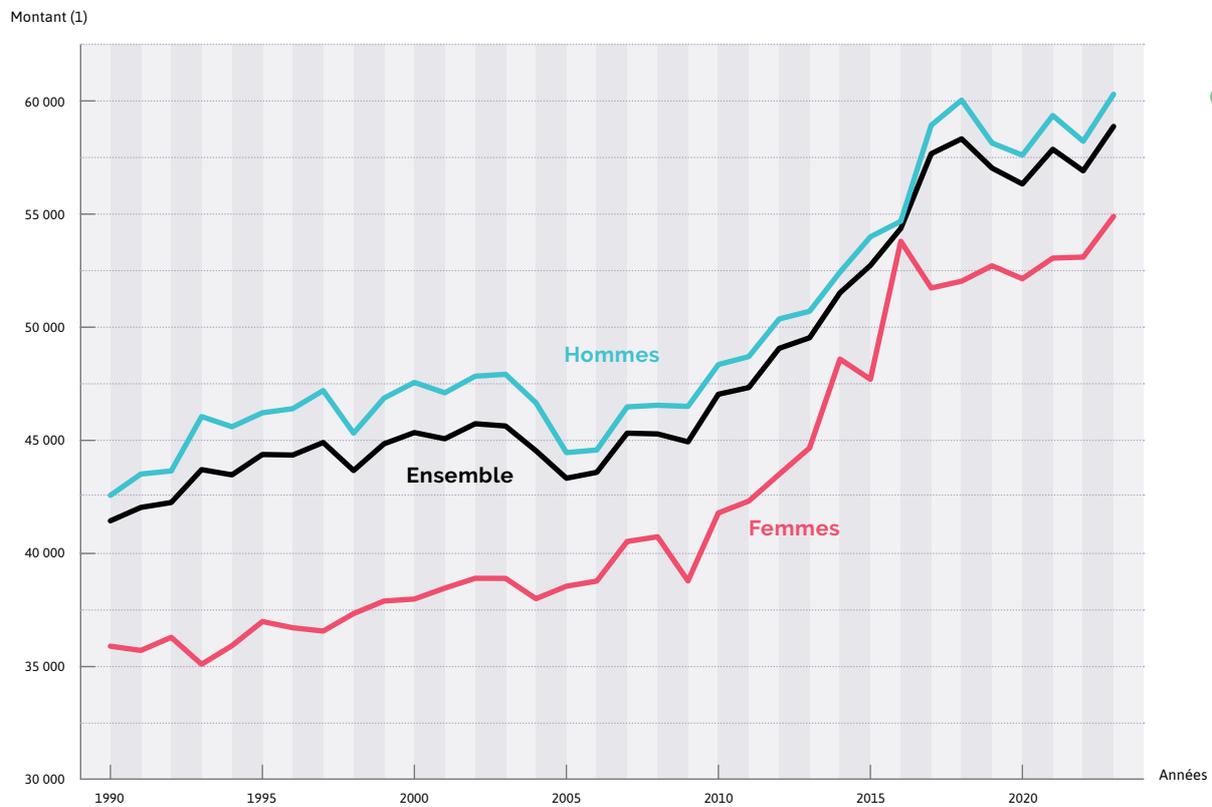
Jusqu'à 2008, les pensions étaient revalorisées selon le SNB. Entre 2009 et 2013, les pensions étaient revalorisées au 1^{er} avril de chaque année, en fonction de l'évolution des prix à la consommation, hors tabac. Entre 2014 et 2018, les pensions étaient revalorisées au 1^{er} octobre. Depuis 2019, les pensions sont revalorisées au 1^{er} janvier. Toutes les valeurs indiquées sont en moyenne annuelle.

* Suite à l'application de la revalorisation différenciée au 1^{er} janvier 2020 (cf. article 81 de la LFSS 2020), le taux de revalorisation moyen est de 0,71% pour les droits dérivés et de 0,35% pour les droits directs en 2020.

Historiques vieillesse à propos des montants

Liquidations : salaire annuel moyen liquidable par sexe

Droit Direct

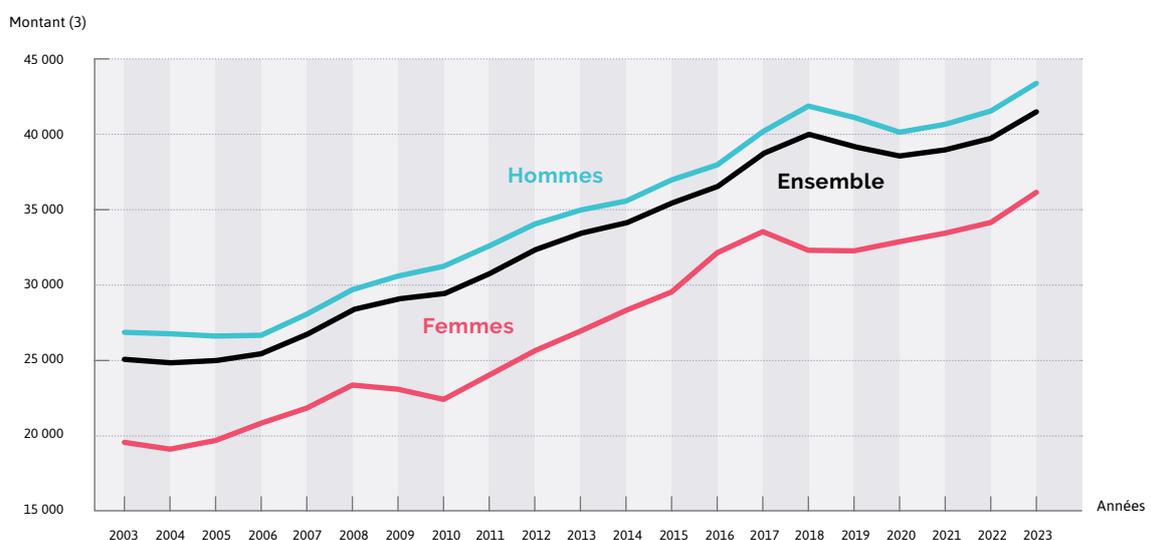


(1) En Salaire national de base moyen au 01/01/2023.



Liquidations : pension⁽¹⁾ annuelle moyenne⁽²⁾ par sexe

Droit Direct



(1) Montant brut annuel, en euros, de la pension vieillesse statutaire, y compris majorations enfants.

(2) Moyenne = (pension au 1/1/n annualisée + pension au 1/1/n+1 annualisée) / 2.

(3) En euros courants.



Historiques vieillesse à propos de l'adossement

Effectifs de retraités adossés, par régime

au 31 décembre de l'année



	au 31/12/2020		au 31/12/2021		au 31/12/2022		au 31/12/2023	
	Droit Direct	Droit Dérivé						
CNAV	109 258	13 887	112 880	12 726	116 184	11 576	118 060	10 505
AGIRC-ARRCO	109 074	38 010	112 752	38 133	115 817	37 856	117 552	37 152

La baisse systématique du nombre de droits dérivés CNAV s'explique par l'absence de flux de liquidations post-adossement.

Effectifs de préretraités*

au 31 décembre de l'année



	au 31/12/2020	au 31/12/2021	au 31/12/2022	au 31/12/2023
Préretraités	21 900	18 355	15 060	13 277

* Préretraités au sens des conventions financières d'adossement signées avec les régimes de droit commun, c'est-à-dire les retraités des IEG n'ayant pas encore atteint les conditions du taux plein au régime général.

Liquidations* de pensions adossées, par régime

dans l'année



	2020		2021		2022		2023	
	Droit Direct	Droit Dérivé						
CNAV	6 648		6 972		6 785		5 245	
AGIRC-ARRCO	6 637	2 525	6 968	2 319	6 457	2 295	4 784	1 779

* Liquidations de l'année, y compris liquidations rétroactives enregistrées au 27 mars 2024.

Décès de retraités adossés, par régime

dans l'année



	2020		2021		2022		2023	
	Droit Direct	Droit Dérivé						
CNAV	3 717	1 326	3 484	1 169	3 628	1 197	3 480	1 040
AGIRC-ARRCO	3 706	2 613	3 483	2 470	3 620	2 618	3 470	2 451

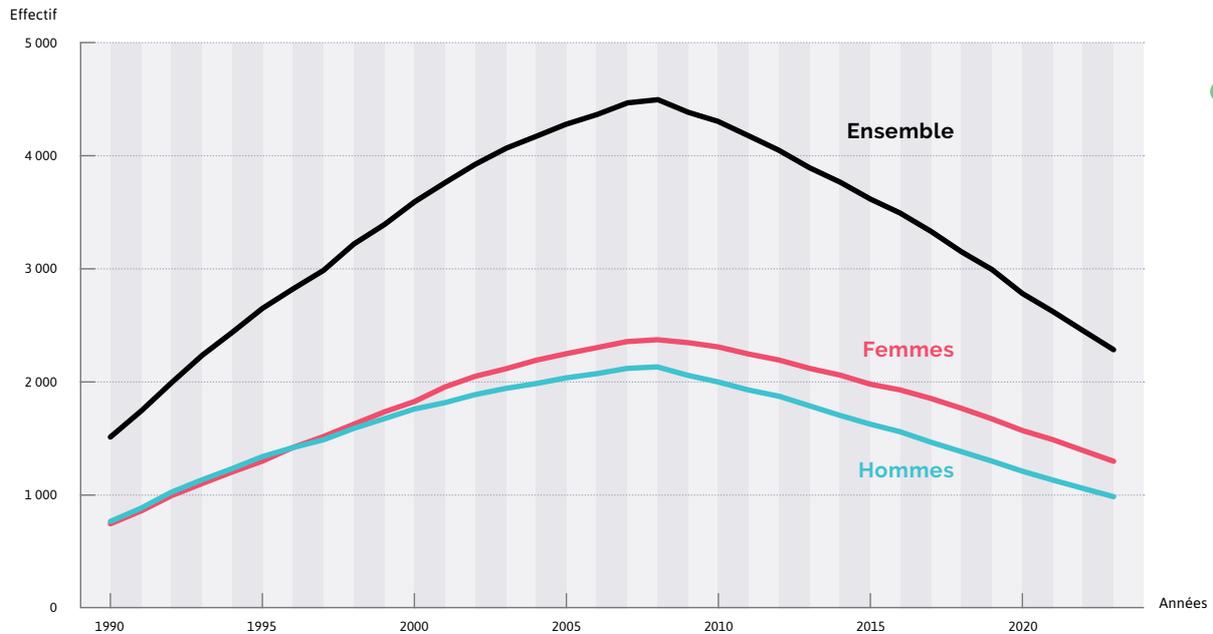
Décès n, y compris ceux traités en n+1 au titre de n

Historiques vieillesse

à propos des Pensions de coordination régime général

Effectifs* pensionnés par sexe

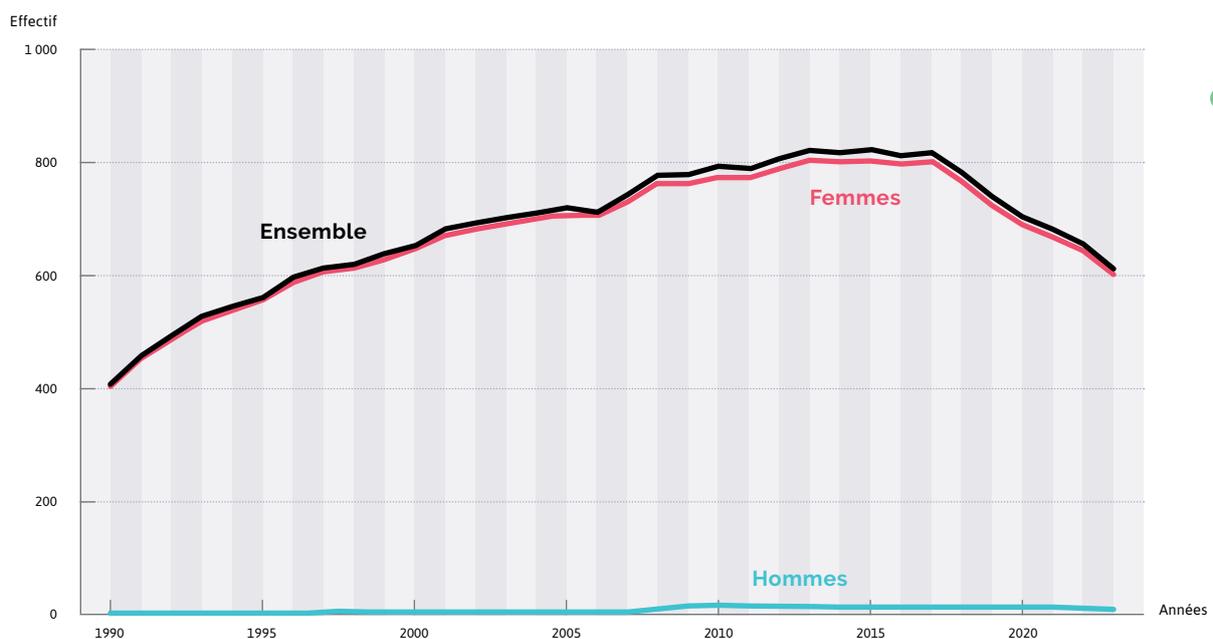
Droit Direct - au 31 décembre de l'année



*Effectifs y compris les prestations valorisées à zéro en paie.

Effectifs* pensionnés par sexe

Droit Dérivé - au 31 décembre de l'année



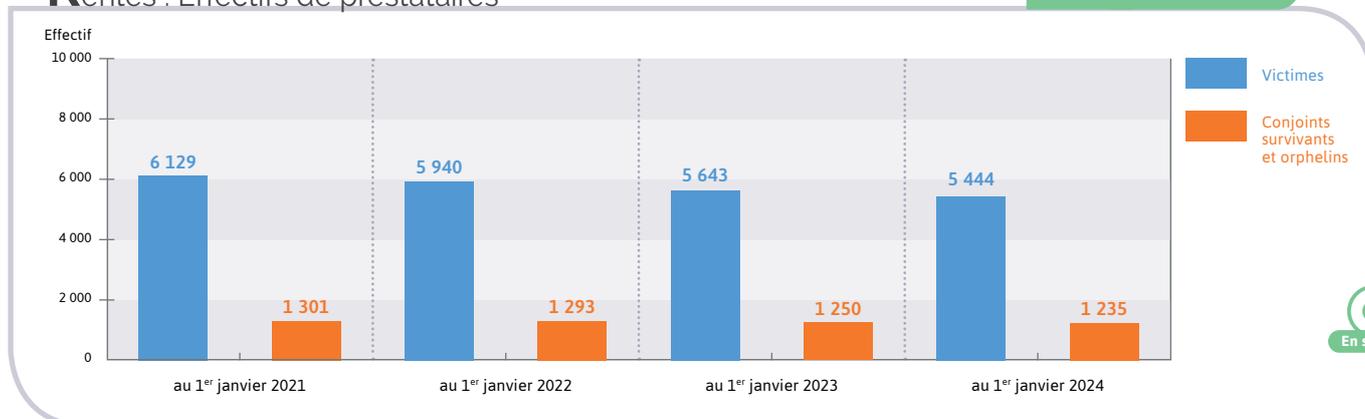
*Effectifs y compris les prestations valorisées à zéro en paie.

Historiques autres risques à propos de risque AT/MP*

* Accidents du Travail et Maladies Professionnelles

Rentes : Effectifs de prestataires

au 1^{er} janvier de l'année



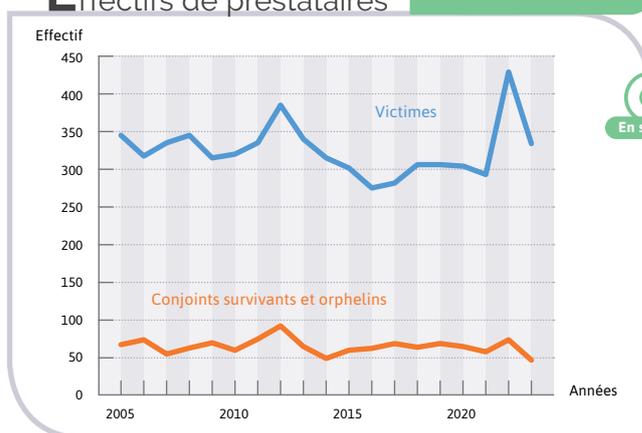
Effectifs de prestataires

Entrées dans l'année



Effectifs de prestataires

Sorties dans l'année



Prestations servies

		Nombre				Montant moyen, en euros mensuel				Âge moyen des prestataires			
		2021	2022	2023	2024	2021	2022	2023	2024	2021	2022	2023	2024
Rentes au 1 ^{er} janvier de l'année													
Rentes AT / MP													
	Victimes	6 964	6 717	6 285	6 034	387	322	348	359	73,3	73,4	73,4	73,5
	Conjoints survivants et orphelins	61	3	-	-	202	588	-	-	89,3	89,3	-	-
	Conjoints survivants et orphelins suite AT/MP mortel	1 251	1 300	1 253	1 238	1 854	1 620	1 743	1 794	72,7	74,1	74,0	74,6
Majoration pour faute inexcusable de l'employeur													
	Victimes	117	118	128	137								
	Conjoints survivants et orphelins	153	159	159	162								
Majoration Tierce-Personne / Prestation Complémentaire pour Recours à Tierce Personne													
	Victimes	9	9	8	15								
Capitaux dans l'année													
	Indemnités en capital	Victimes	124	51	90	1 857	1 700	1 786					
	Rachats	Victimes	1	44	32	1 984	1 556	741					
	Faute Inexcusable de l'Employeur	Victimes	5	5	-	11 609	11 784	-					
	Rachat Faute Inexcusable de l'Employeur	Victimes		2	3		21 760	7 395					
	Préjudices Extra Patrimoniaux												
	Victimes	14	7	3		66 791	42 571	35 638					
	Conjoints survivants et orphelins	1	-	-		43 137	-	-					



Historiques autres risques à propos du risque Invalidité

Effectifs pensionnés par prestation

au 31 décembre de l'année

	2020	2021	2022	2023
Nombre total d'invalidité	2 751	2 826	2 938	3 083
avec complément	1 933	1 994	2 065	2 143
avec Majoration Tierce Personne	41	40	42	38
Répartition par catégorie				
catégorie 1	793	808	853	912
catégorie 2	1 912	1 977	2 042	2 131
catégorie 3	46	41	43	40



Effectifs et montant moyen

Entrées et sorties dans l'année

	Effectif dans l'année				Montants moyens, en euros au 1 ^{er} janvier de l'année			
					mensuel			
	2020	2021	2022	2023	2020	2021	2022	2023
Entrées	408	375	377	405	1 462	1 487	1 538	1 655
avec complément d'invalidité	272	282	284	285	794	806	828	889
Répartition par catégorie								
catégorie 1	132	142	138	161				
catégorie 2	273	232	238	242				
catégorie 3	3	1	1	2				
Sorties (décès, mise en inactivité, retour en activité)	336	300	265	261	1 542	1 469	1 574	1 614
avec complément d'invalidité	265	216	207	200	808	779	843	845
Répartition par catégorie								
catégorie 1	68	80	57	60				
catégorie 2	257	210	203	194				
catégorie 3	11	10	5	7				

Historiques autres risques

à propos de risque Décès

Prestations servies

	Nombre				Montant moyen (en euros)				Âge moyen au décès des ouvrants droit			
	2020	2021	2022	2023	2020	2021	2022	2023	2020	2021	2022	2023
Rentes au 31 décembre de l'année												
Victimes	15	14	12	8								
Capitaux décès dans l'année												
Suite à décès pensionnés ou invalides cat. 2 & 3	3 388	3 171	3 241	3 224	7 080	7 071	7 265	7 551	82,4	82,4	82,6	82,7
Suite à décès en activité ou en invalidité cat. 1	85	101	88	96	3 264	3 440	3 398	3 451	51,9	51,9	52,1	52,1



à propos du risque Maladie - Maternité

Prime de naissance

	2020	2021	2022	2023
Primes de naissance versées	20	12	23	20



Historiques autres risques à propos du risque Famille

Effectif des bénéficiaires

au 31 décembre de l'année

	2020	2021	2022	2023
Familles bénéficiaires de Prestations Familiales Statutaires (IEG)	5 672	5 344	5 036	4 841



Prestations servies

	Prestations au 31 décembre de l'année				Capitaux dans l'année			
	2020	2021	2022	2023	2020	2021	2022	2023
Sursalaire Familial / Forfait Familial ⁽¹⁾	2 885	2 668	2 456	2 308				
Aide au frais d'études	2 751	2 598	2 356	2 377				
Aide au frais d'études forfaitaire					172	160	114	137
Primes de mariage / Primes de remariage / Primes d'union ⁽²⁾					137	219	260	315
Indemnité de transport corse	1 253	1 260	1 281	1 288				



(1) À compter de janvier 2019, création du Forfait familial. Durant la période transitoire 2019-2028, pas de distinction entre le sursalaire familial et le forfait familial en paie.

(2) Les mariages ou les pactes civils de solidarité (PACS) contractés à compter du 1^{er} janvier 2019 donnent droit à une prime d'union. Pas de distinction entre prime de mariage et prime d'union en paie.



CNIEG

Votre retraite, notre métier

CNIEG
20, rue des Français libres
44 204 Nantes Cedex 02

www.cnieg.fr

Le présent annuaire statistique est la propriété de la CNIEG. L'utilisation, la reproduction, communication et diffusion, en tout ou partie et à quelque titre que ce soit, des données indiquées sont interdites sans l'autorisation expresse de la CNIEG.